



Lettre aux Communautés

ESPÉRANCE DES MIGRATIONS

Mondialisation

Intégration

Richesse humaine

COMMUNAUTÉ



MISSION DE FRANCE

232 - 2007

Sommaire

● Éditorial	
Michel GROLLEAUD	1
● Élargis ton regard... jusqu'au "pays de l'autre"	
Jean-Yves CONSTANTIN	3
● Mondialisation et immigration	
Denis CHAUTARD	7
● Le retour au pays	
Philippe DUPONT	13
● Une rencontre surprenante	
Sonia CHEVALLIER	17
● Un défi pour les citoyens, les élus, les chrétiens	
Dominique RAMEAU	21
● Une étape avec les gens du voyage	
Florence HERRBACH	25
● Pauvreté matérielle richesse humaine	
Olivier CHAZY	29
● Quid de l'intégration ?	
Myriam BOUREGBA	33
● La politique française d'immigration	
Frédéric TIBERGHEN	37
● La politique migratoire...	
Claire RODIER	43
● La Bible des étrangers	
Pierre CHAMARD-BOIS	49
● Accueil des migrants, gage de catholicité	
Jean-Luc BRUNIN	55
● SOURCES	
"Mon père était un Araméen errant..." (Dt 26,5)	61
● UN LIVRE - UN AUTEUR	
"Les Églises, les migrants et les réfugiés"	67
● Immigration ou échange de qualifications ?	
Jacques TIERSONNIER	71

Communauté Mission de France

La "Lettre aux Communautés", revue bimestrielle de la Communauté Mission de France, est un lieu d'échanges et de communication entre les équipes et tous ceux, laïcs, prêtres, diacres, religieux et religieuses, qui sont engagés dans la recherche missionnaire de l'Église, en France et en d'autres pays.

Elle porte une attention particulière aux diverses mutations qui, aujourd'hui, transforment les données de la vie des hommes et la carte du monde. Elle veut contribuer aux dialogues d'Église à Église en sorte que l'Évangile ne demeure pas sous le boisseau à l'heure de la rencontre des civilisations.

Les documents qu'elle publie sont d'origines diverses : témoignages personnels, travaux d'équipe ou de groupe, études théologiques ou autres, réflexions sur les événements... Toutes ces contributions procèdent d'une même volonté de confrontation loyale avec les situations et les courants de pensée qui interpellent notre foi. Elles veulent être une participation active à l'effort qui mobilise aujourd'hui le peuple de Dieu pour comprendre, vivre et annoncer que la foi au Christ donne sens à l'avenir de l'homme.



MIGRATIONS : sujet d'actualité, s'il en est, sujet pressant, oppressant même, au point d'être parfois utilisé de façon partisane, avec le risque d'en cacher la complexité et de n'y apporter que des solutions d'urgence. Si en effet le phénomène migratoire est aussi vieux que l'histoire des peuples et des empires, de leurs relations politiques ou de leurs contraintes économiques, il prend aujourd'hui une nouvelle ampleur du fait, notamment, des énormes facilités de transport et de communication et, plus encore, du fossé grandissant entre le Nord et le Sud, ou mieux, entre les zones d'opulence de l'un et les zones de misère de l'autre.

Face à une telle réalité, ce numéro ne pouvait être que modeste, en donnant tout d'abord la parole à ceux et celles qui s'engagent au quotidien aux côtés des émigrés/immigrés en France. C'est le cas d'abord de **Jean-Yves Constantin**, prêtre ouvrier agricole dans la plaine maraîchère des environs de Berre, qui éveille l'Église locale à une solidarité active avec ses compagnons de travail étrangers. **Denis Chautard**, à partir de sa responsabilité diocésaine dans la pastorale des migrants, souligne les contradictions et les rigueurs de la politique gouvernementale actuelle. **Philippe Dupont**, autre prêtre de la Mission de France, parle depuis l'autre rive de la Méditerranée où il voit revenir quantité de migrants qui ont échoué à rester en Europe et qu'il aide, de son mieux, à organiser leur retour au pays. À l'opposé, **Sonia Chevallier** raconte sa découverte des émigrés qui, fascinés par l'"eldorado" ouest-européen, s'entassent à Calais pour entrer à tout prix en Grande-Bretagne. En pleine Ile-de-France, **Dominique Rameau** témoigne des nombreuses actions entreprises par deux communes limitrophes pour améliorer les conditions de vie et d'insertion d'une communauté Rom, dans un souci respectueux de leur culture. C'est aussi de son engagement d'enseignante auprès des Gens du Voyage que témoigne **Florence Herrbach**. Enfin, **Olivier Chazy** qui, depuis des années, accueille des familles africaines et va visiter ceux de leur parenté restés au pays, souligne

combien l'épreuve de la migration est injustement alourdie par les conditions d'accueil dans notre pays.

S'appuyant sur ces divers témoignages, riches à la fois de révolte et de solidarité, **Myriam Bouregba**, sociologue, dénonce la dureté actuelle de notre politique migratoire et nous interroge dans la perspective des prochaines élections françaises. Suivent les réflexions pertinentes de **Frédéric Tiberghien**, familier des problèmes d'immigration et président du Service social d'aide aux émigrants, organisme auquel est consacrée une page à la suite de son article. Puis **Claire Rodier**, juriste engagée, apporte toute sa compétence à montrer les enjeux présents et à venir de la politique migratoire en France et en Europe.

Vient alors la lecture attentive des deux Testaments par **Pierre Chamard-Bois**, qui éclaire la notion biblique et évangélique de l'étranger et invite le chrétien à vivre l'espérance du Royaume au cœur des réalités terrestres. Dans la même ligne, **Jean-Luc Brunin**, évêque d'Ajaccio, développe tout l'effort pastoral de l'Église, notamment depuis Vatican II, au service des Migrants et des personnes en déplacement dans le monde. Emboîtant le pas, **Jean-Marie Ploux** nous invite à relire le remarquable message de Jean-Paul II lors de la Journée Mondiale des Migrants, en février 2001. On trouvera, à la suite, une recension par **Stéphane Joulain** du livre de Bernard Fontaine rassemblant 35 textes sur *Les Églises, les migrants et les réfugiés*. Enfin, **Jacques Tiersonnier**, infatigable jésuite au service de Madagascar depuis 70 ans, appelle à plus de réalisme et de lucidité dans l'intérêt bien compris des pays déshérités.

Michel Grolleaud,
pour le Comité de rédaction

Prochains thèmes :

- N° 239 Ministère presbytéral et travail professionnel
- N° 240 Mutations

Élargis ton regard... jusqu'au "pays de l'autre"



**Prêtre de la
Mission de France
Jean-Yves, 58 ans,
est membre
de l'équipe de
Berres-Nîmes dite
"des 2 rives". Depuis
son ordination,
il travaille comme ouvrier agricole.**

par Jean-Yves CONSTANTIN

Mais où est il ce Gourbi ?

La misère se cache...

De vieux habitants de Berre, des élus, ignorent encore où est ce bidonville vieux de plus de vingt ans. Là, vivent entre 40 et 60 hommes au milieu de la campagne envahie de serres pour le maraîchage.

Nous sommes au cœur d'une des plus grandes zones de production maraîchère sous serres de France. Dans cette plaine, travaillent environ 1000 ouvriers agricoles, dont 80 % sont migrants et dont plus de 80 % ont des contrats saisonniers. Leurs origines sont au Maroc, en Tunisie, au Portugal, mais aussi en Espagne, en Pologne, et Equateur pour quelques-uns.

Un appel aux chrétiens

L'Église, notre communauté chrétienne locale, n'échappe pas à cette règle sociale qui veut qu'un groupe a toujours le risque de se fermer sur lui-même. L'Église, elle-même, en son début, a « *tout partagé* » (Actes 4, 32) et, presque en même temps, elle a eu des débats difficiles et houleux avant de s'ouvrir aux « *impurs* » (Actes 15, 7ss).

L'Église, nos communautés chrétiennes, ont besoin, aujourd'hui comme hier, de veilleurs, d'aventureux, pour aller à la rencontre de tous. Ainsi seulement, le corps du Christ grandira vers la fraternité universelle des enfants de Dieu.

Se retrouver avec la communauté chrétienne, c'est accepter de se remettre face :

- au don de la vie reçue et à partager,
- au pardon, c'est-à-dire à ces gestes de vie que nous acceptons de donner ou de recevoir,
- à la Parole qui nous indique le chemin du Royaume de façon exigeante,
- au pain du Christ qui nourrit nos vies pour que nous devenions à notre tour « bon pain » pour nos frères,
- à la paix que nous avons à recevoir et à transmettre à tous.

Être en lien avec des étrangers, dont quelques uns sont sans papiers, habitants dans un bidonville, souvent travailleurs clandestins, c'est porter des questions que notre société refuse, ou a du mal à entendre et à réfléchir. Et nos communautés chrétiennes n'échappent pas à cette difficulté sociale. Parmi ces questions :

- L'accueil de l'étranger, malgré le développement du populisme et de la xénophobie.
- La solidarité, entre autres, avec les pays du tiers monde.
- Le partage du travail, la solidarité par les cotisations sociales, un paiement juste et en toute clarté du travail accompli.
- Le droit au logement digne.

La vie à faire naître

Tout cela guidé par le fil rouge de la vie à faire naître, du sens et du goût de la vie voulue par Dieu.

Ainsi, la pastorale des migrants nous invite à être comme des « témoins » de la vie, et, retenant comme Marie « *tous ces événements et les méditant dans notre cœur* » (Luc 2, 19), à élargir notre regard.

Elle nous invite aussi à mener le combat de Jacob (Gn. 32, 29-32), en pleine nuit souvent, avec les instants fabuleux où pouvons apercevoir chez nos compagnons l'Esprit de Dieu, une vie lumineuse. Combat qui nous laisse marcheurs boiteux remplis de questions et, aussi, de cette humanité reçue !

Oui, nous sommes invités à être des boiteux de cette humanité qui cherche la "terre promise". Des boiteux contagieux afin que nos communautés chrétiennes portent et vivent elles-mêmes ce passage pour tout homme vers la "terre promise".

Ce n'est pas sans difficultés. Les résistances sont nombreuses, tenaces, et parfois houleuses. La mesure qui nous est fixée, pour le jugement dernier, est bien notre capacité à « *rassasier, accueillir l'étranger, visiter...* » (Matt 25, 31ss). Notre capacité à aimer doit être, elle aussi, tenace. Portée et partagée dans la prière communautaire, elle deviendra féconde, veillant au respect du cheminement de chacun tout en répétant humblement, mais inlassablement, la question essentielle de l'humanité qui nous vient du fond de notre histoire sainte, la question de Dieu lui-même à Caïn : « *Qu'as-tu fait de ton frère ?* » (Gn 4, 9-10) ■

“Ne m’appelle pas étranger”^{*}

A cause du sein maternel différent,
ou parce que les contes de ton enfance
t’ont façonné dans une autre langue,
ne m’appelle pas étranger.

Ton blé est pareil à mon blé,
ta main, pareille à la mienne,
ton feu, pareil à mon feu,
et tu m’appelles étranger !

Parce que dans un autre peuple je suis né,
parce que d’autres mers je connais,
parce qu’un autre port, un jour, j’ai quitté,
ne m’appelle pas étranger.

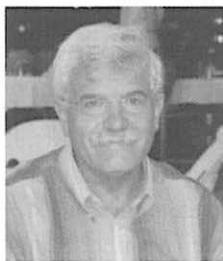
C’est le même cri que nous portons
et la même fatigue que nous
traînons,

celle qui harasse l’homme depuis la
nuit des temps,
quand n’existaient nulles frontières,
avant que n’arrivent ceux-là
qui divisent et qui tuent,
ceux-là qui volent, ceux-là,
les inventeurs
de ce mot : étranger.

Triste mot glacé, relent d’oubli et d’exil.
Ne m’appelle pas étranger.
Regarde-moi bien dans les yeux
bien au-delà de la haine,
de l’égoïsme et de la peur
et tu verras que je suis un homme.
Non, je ne peux être étranger !

^{*} Ce poème, emprunté à la revue du diocèse d’Oran *Le lien* (Oct 2002) qui l’a elle-même emprunté à une revue allemande de travailleurs espagnols en Allemagne, a été dit par Mgr Agostino Marchetto, Secrétaire du Conseil pontifical pour les migrants, lors d’une intervention prononcée le vendredi 29 novembre 2002, à Rome, au Centre Culturel Saint-Louis de France.

Mondialisation et Immigration



**Denis Chautard,
57 ans, prêtre
de la Mission de
France, membre de
l'équipe d'Évreux, est
Délégué Diocésain
pour la Pastorale des
Migrants.**

par Denis CHAUTARD

AVEC la mondialisation – les transports aériens, la communication des informations en “temps réel”, les échanges économiques, commerciaux, culturels et sociaux – notre planète est devenue un “village”. Notre univers quotidien est très bigarré. Je le constatais l’an dernier lors d’un conseil de classe de Lycée Professionnel à Vernon (dans l’Eure, où j’habite) : un tiers des enseignants est d’origine étrangère. Les travailleurs du bâtiment, comme les saisonniers de l’agriculture, sont traditionnellement pour la plupart et depuis quarante ans des migrants. Mais aujourd’hui ce sont les vigiles des supermarchés, les réceptionnistes des hôtels Formule 1, bon nombre de médecins de nos hôpitaux qui ont rejoint ces frères

de la “vague des années 60-70”. J’en parlais récemment à Simon, un chrétien qui vient du Cameroun et qui a obtenu une carte de résident après que nous ayons ferrailé dur avec le préfet de l’Eure pour qu’il lui donne droit au séjour alors qu’il est entré en France avec de faux papiers (qu’il croyait être vrais), victime d’un “réseau de passeurs”. L’attrait de l’Ouest de l’Europe est énorme pour tant d’Africains, d’Européens de l’Est ou de Migrants venus d’Asie. C’est un rêve extraordinaire qui se réalise que de venir en Europe : avoir une “belle” situation, pouvoir envoyer de l’argent au pays pour aider sa famille et son village. Mais parfois et c’est malheureusement de plus en plus fréquent, ce rêve tourne en cauchemar : faute de droit au séjour, de ressources et de logement, nos frères étrangers se retrouvent à la rue, totalement démunis de tout. Mais pour ceux qui ont réussi, ne serait-ce qu’à décrocher un petit boulot, c’est impressionnant de voir tout l’argent qu’ils envoient au pays. La première des contributions au Tiers Monde vient des Migrants eux-mêmes.

Les demandeurs d’asile

À côté de cette migration motivée par la recherche de promotion économique et sociale, il en

est une autre qui est beaucoup plus dramatique et de plus en plus nombreuse : des populations entières plongées dans la misère, le dénuement et l’exil du fait des conflits tribaux, ethniques, sociaux ou politiques, conflits trop souvent ignorés ou parfois au contraire “exacerbés” par les intérêts des grandes puissances.

Dans l’Eure, de 1997 à 2004, nous sommes passés de 50 à 500 demandes d’asile politique (conventionnel ou subsidiaire) par an en 7 ans. Monsieur Sarkozy se targue d’avoir fait baisser sensiblement les demandes d’asile depuis la loi de 2003 en décourageant le plus possible les demandeurs. Il n’en reste pas moins que nous rencontrons nombre de frères et sœurs qui sont venus chercher “refuge” dans la patrie des “droits de l’homme” et qui, pour la plupart, d’entre eux se trouveront déboutés et sans droit : sans papiers, sans revenus, sans logement... (17 % seulement des demandeurs d’asile obtiennent un statut de “réfugié”). Nous connaissons tous ces frères condamnés chez nous à la clandestinité car il ne peuvent en aucun cas retourner dans leur pays, ce qui serait synonyme de mort ou, dans le meilleur des cas, de prison ! Je pense à Cornet ou bien à Richard, originaires de la République

Démocratique du Congo, entrés en France l'un en 2003 et l'autre en 2005. Ils sont venus chercher refuge chez nous après des manifestations à caractère politique au cours desquelles ils ont été pris, battus et incarcérés par la police politique de leur pays. Ils ont dû leur salut à des amis qui ont organisé leur fuite puis leur exil. La France ne veut pas leur donner le statut de réfugié faute de preuve sur les risques encourus dans leur pays en cas de retour.

L'arrêt de la régularisation au bout de 10 ans de présence en France : Les "ni régularisables ni expulsables" de plus en plus nombreux

Il existait une petite "lueur" d'espoir pour tous les "clandestins" ou "sans papiers" : La loi Chevènement de 1998 leur ouvrait le droit au séjour après 10 ans de présence constante sur le territoire (au bout de combien de galères !). Cet espoir leur a même été supprimé par la loi du 24 juillet 2006. Ce que l'État Français a donné aux Migrants d'une main il y a 8 ans, il vient de le leur reprendre de l'autre aujourd'hui.

Quel espoir offre-t-on à tous ceux qui sont "ni régularisables, ni expulsables" alors qu'ils n'ont

aucun droit, à l'exception peut-être de l'accès aux soins médicaux (fortement menacé) et de l'accès à l'école pour leurs enfants, et qu'ils sont de plus en plus nombreux du fait que les critères de régularisation sont de plus en plus durs ? (France Terre d'Asile estime à plus de 300 000 personnes les étrangers en situation "irrégulière" sur le territoire). Je pense aux parents étrangers sans papiers d'enfants nés en France et présents depuis plus de cinq ans sur le territoire. Je pense aux conjoints de résidents étrangers qui sont venus en France en omettant de se soumettre à la loi sur le regroupement familial et auxquels on demande de retourner dans leur pays pour obtenir un visa long séjour auprès du Consulat de France (démarche longue, pénible et coûteuse qui divisera durablement les familles). Je pense aux conjoints de Français qui n'ont pas de titre de séjour avant 3 ans de mariage, etc.

La Circulaire Sarkozy pour les parents d'enfants scolarisés

Nicolas Sarkozy a ordonné aux préfets d'exécuter les 30 000 reconduites à la frontière qui sont décidées chaque année. Alors qu'après

avoir réduit très sensiblement les droits d'accès au séjour par la loi de juillet 2006, mais assoupli le texte par la circulaire du 13 juin concernant les parents sans papiers d'enfants scolarisés (sur la pression de bon nombre d'associations dont le "Réseau Éducation Sans Frontières") en offrant une nouvelle lueur d'espoir pour environ 30 000 personnes, voici qu'il annonce en août que ce seront seulement 6000 à 7000 personnes qui en seront "bénéficiaires". Sur quels critères ? "l'intégration" ! Nous voyons bien, sur le terrain, que les critères de la circulaire sont sur ce point particulièrement flous : maîtrise de la langue française, contrat de travail (comment un "sans papiers" peut-il avoir droit au travail ?), etc.

Je pense à Maïmouna de Dakar, veuve de son mari et père de leur enfant, Aïssata, née en France, qui a aujourd'hui plus de 5 ans et qui est scolarisée dans une école à Évreux. Le préfet de l'Eure vient de refuser son admission au séjour. Elle doit retourner au Sénégal, auquel cas elle deviendra (du fait de la coutume très enracinée chez les Peules musulmans) la quatrième épouse du frère aîné de son mari à Dakar. Elle redoute particulièrement cette situation du fait de ce que lui a déjà fait subir son beau-frère lorsqu'elle était au

pays. Peut-on parler encore du droit du sol pour cette petite Aïssata née en France d'un père (décédé) qui était résident régulier sur le territoire Français ?

Le droit au séjour pour raisons médicales

Je pense à maman Sophie de la République Démocratique du Congo qui est diabétique et dépendante de son traitement quotidien à l'insuline. Maman Sophie a 60 ans, elle est divorcée et n'a plus de famille au pays. Qu'advient-il si le préfet exécute l'arrêté de reconduite à la frontière qu'il a émis contre elle. Maman Sophie n'aura jamais la possibilité de "payer" le traitement médical dans son pays où elle n'aura aucune prise en charge des soins, le pays qui est la lanterne rouge de l'Afrique pour l'accessibilité des malades à l'insuline (moins de 20 %, source OMS). Maman Sophie a déjà perdu son papa et un de ses deux frères au pays, décédés du diabète, faute de soins. Son autre frère est soigné pour cette maladie à Vernon (Eure). Le droit au séjour pour raisons médicales, prévu dans les textes, est bien un "leur-re" dans la réalité !

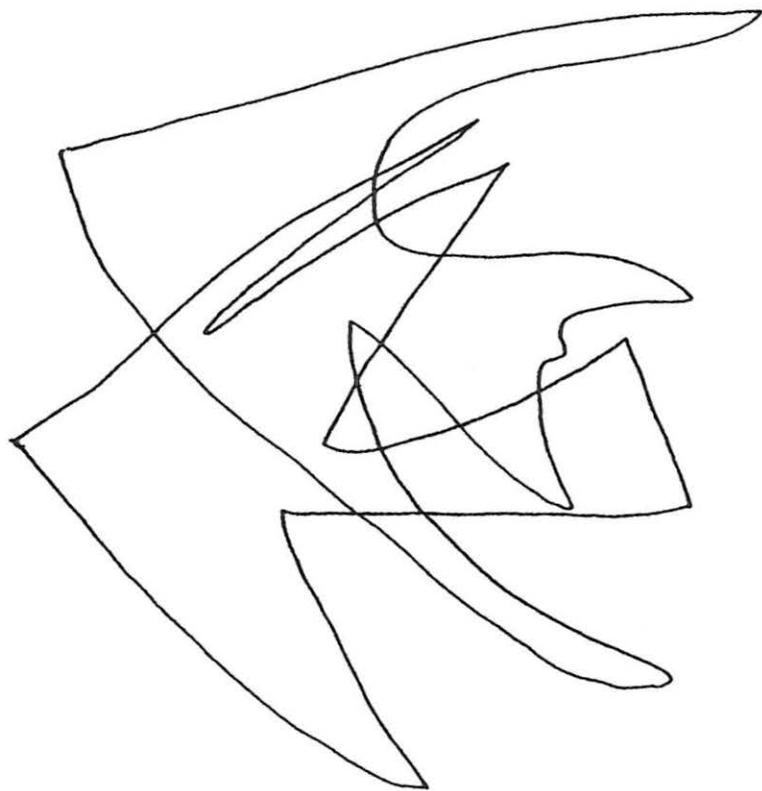
L'accueil de l'étranger : "Rêve utopique" ou "idéal fondateur"

Nous sommes en période pré-électorale. La répétition des lois sur l'immigration (2003 et 2006) indique l'intention de ratisser large, en particulier les voix de la droite dure et souverainiste, et même de l'extrême droite. Les Français sont dans une période difficile après le soulèvement des banlieues de novembre 2005, après les attentats de New York, Washington, Madrid et Londres. Ils se sentent fragiles et menacés. Les repères éthiques, sociaux, religieux et familiaux des sociétés traditionnelles ont disparu. L'idéal humaniste du "vivre ensemble" ne pèse souvent pas lourd devant le libéralisme galopant et l'individualisme comme solution pour "sauver sa peau".

Chrétiens, nous avons la charge, avec d'autres, du sel et de la lumière ! L'étranger c'est Dieu lui-même qui vient nous visiter ! Nous sommes devant une double responsabilité :

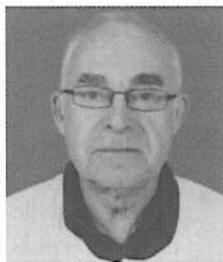
- 1) celle de l'accueil, de la solidarité et de la fraternité vis-à-vis de nos frères les plus démunis ;
- 2) celle du "vivre ensemble" : construire un monde "habitable" où l'homme ne soit plus un "loup pour l'homme".

Saurons-nous trouver le juste équilibre entre la "lutte contre les ghettos, le communautarisme" et la défense des droits élémentaires des plus faibles dans notre pays qui ne cesse de devenir, pour des étrangers de plus en plus nombreux, la patrie des "sans droits" de l'homme ? ■



A. Garcia

Le retour aux pays



Philippe, 69 ans, est prêtre de la Mission de France. Après trois ans en Tunisie, il est en Algérie depuis 1999.

À Adrar dans le sud depuis cinq ans, il

vit un ministère de présence, d'amitié et de rencontre, et rend service pour l'apprentissage de la langue française par des cours de soutien.

par Philippe DUPONT

C'EST un service que j'ai accepté de prendre ce printemps, lors d'une rencontre des églises du diocèse de Laghouat à Ghardaïa et à la demande de Johannes Heuft, responsable de Rencontre et Développement à Alger, lui-même fortement impliqué dans cette aide de retour aux pays. Si Alger est le point de départ de cette chaîne, nous avons les points de relais suivants : Ghardaïa (les Pères Blancs), Tamarrasset ou Adrar, pour aller vers les frontières menant au Mali ou au Niger. La mission catholique de Gao (Mali) et la mission catholique de Niamey (Niger) sont également des points de relais et d'aide au retour.

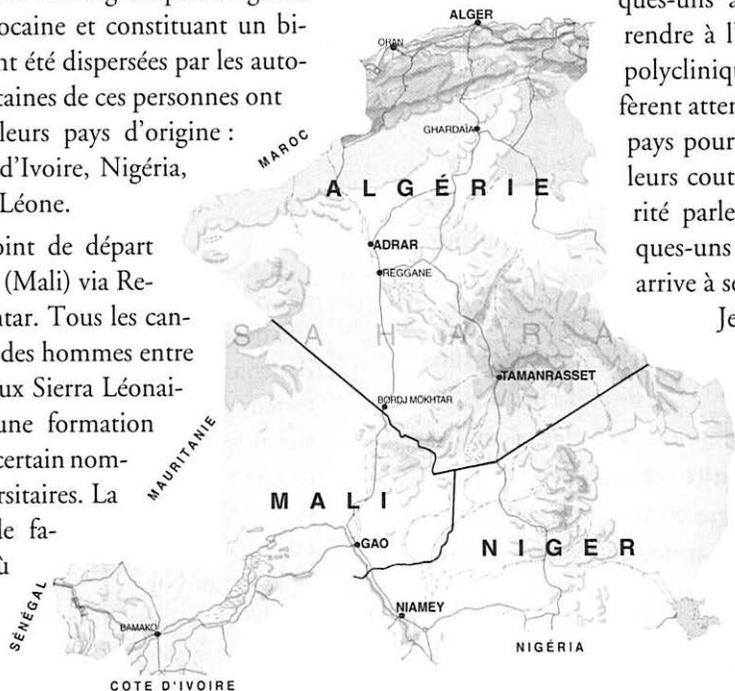
Accueil au passage

Les personnes concernées sont des Africains sub-sahariens qui ont échoué dans leurs différentes tentatives de passage en Europe, fuyant qui la misère ou le mal-vivre, qui la guerre et l'insécurité. Ces personnes, bloquées un long temps à Maghnia vers la frontière marocaine et constituant un bidonville de misère, ont été dispersées par les autorités algériennes. Certaines de ces personnes ont décidé de regagner leurs pays d'origine : Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Nigéria, Cameroun ou Sierra Léone.

Adrar est le point de départ pour se rendre à Gao (Mali) via Reggane et Bordj Mokhtar. Tous les candidats au retour sont des hommes entre 20 et 30 ans, sauf deux Sierra Léonais. Beaucoup ont une formation professionnelle et un certain nombre, des études universitaires. La plupart sont issus de familles nombreuses où l'argent nécessaire pour vivre ou survivre fait défaut.

Ils se présentent chez moi soit avec un papier de Rencontre et Développement, venant d'Alger et Ghardaïa, soit venant de l'Oranie ou Maghnia. Ces derniers arrivent sans rien, sans bagage, sans leurs papiers qui ont été volés... Certains arrivent plus ou moins gravement malades. Quelques-uns acceptent de se rendre à l'hôpital ou à la polyclinique, d'autres préfèrent attendre le retour au pays pour se soigner avec leurs coutumes. La majorité parle français, quelques-uns l'anglais, et on arrive à se comprendre.

Je les accueille dans la cuisine autour du café, du lait et du sucre, c'est important le sucre, cela donne des forces, du tonus, et aussi le pain. Sans trop



insister, j'essaie de les faire se raconter un peu pour se connaître. Cependant, je dois constater la pudeur du pauvre, du dépendant de l'autre. Aussi je n'insiste pas, car il y a la dignité de la personne à respecter. Ils savent que je suis prêtre, ou père, ou religieux, de leur côté il y a aussi le respect. Tous ont hâte de retourner chez eux. Je les accompagne aux cars, soit pour aller à Reggane et de là, en camion par une piste de 700 kms jusqu'à Bordj Mokhtar pour le Mali ou pour aller à Tamanrasset pour le Niger et le Nigeria.

J'achète les billets à deux compagnies différentes, ce sont des privés et je leur remets ces billets.

Échec d'un espoir

Tous ne regagnent pas leurs pays. Après avoir acheté le ou les billets de car, ainsi que les casse-croûtes et l'eau indispensables pour une telle traversée et le leur avoir remis, j'ai appris dernièrement qu'un certain nombre se fait rembourser le billet par le vendeur (pour Tamanrasset, c'est 1 500 dinars algérien). Que font-ils ? Où vont-ils ? Profiter le plus possible de cette tranquillité relative ? Rejoindre la clandestinité ? Ignorent-ils qu'ils ne sont

pas désirés par les autorités algériennes ? Autant de questions sans réponse.

Je ne peux que risquer l'hypothèse de la honte de retourner au pays, dans la famille, sans rien. Revenir avec l'échec. Également, aussi, le rêve qu'enfin un jour, l'obtention d'un visa pour l'Europe, par un moyen ou un autre... Ce dernier point est valable pour un certain nombre d'étudiants qui sont à Alger ou Blida. Enfin c'est ce que je pense et cela n'engage que moi. Là aussi, il y en a qui regagnent leurs pays d'origine, d'autres pas du tout. Il y a aussi les éternels étudiants qui retardent l'échéance du retour devant l'incertitude de l'"après".

Ce matin 9 décembre, deux maliens sonnent à la porte. Ces deux-là font le chemin inverse, ils viennent de Gao et veulent aller à Alger pour chercher du travail et partir en Europe, disent-ils. Par le dialogue, j'essaie de les dissuader de continuer le voyage, de leur dire en vérité qu'ils vont vers l'échec. Ils acceptent le lait, les fruits et le pain. Cependant, je refuse de leur donner l'argent du voyage pour aller à Alger, ce serait aller contre ce que nous essayons de faire. Il vaut mieux les aider pour le retour aux pays. Nous nous quittons sur une poignée de mains.

Pourquoi je tends la main

Peut-être me faut-il remonter à l'enfance pour expliquer mes motivations d'aider ces personnes déplacées. Je me souviens du petit garçon que j'étais. J'avais 6 ans ; c'était au pays de Montbéliard, en Franche-Comté. Un jour, au petit matin, le grand-père, après m'avoir passé autour du cou un cordon soutenant une carte postale coupée en quatre, mentionnant mes nom, prénom et adresse, me conduisit près de la fontaine du village où étaient stationnés deux camions et des copains du village. Nous étions en 1943, c'était la guerre et les maquis. Les enfants du village, avec d'autres, étaient expatriés en Suisse par la Croix-Rouge où, là, je suis resté deux ans. Trois ans auparavant, en 1940, ç'avait été l'exode, toujours la route.

Le manque, le froid et la faim ! L'âge adulte est arrivé tôt. Trop tôt. Comme beaucoup, j'ai

été spolié de mon enfance. C'est sans doute tout ce vécu qui explique mon attitude aujourd'hui : aider l'autre à se tenir debout, à l'aider à continuer la route, à l'aider à rejoindre sa famille ou son village.

Donc, c'est du côté humain que je me situe. Respecter l'humanité de l'autre. Et tendre la main à l'humain, c'est tendre la main au divin, car depuis l'Incarnation de Jésus, le divin est dans l'humain.

Que dire encore ? Que ces aides apportées quant aux retours aux pays sont bien loin de résoudre les problèmes. Cela ne peut que se régler politiquement qu'entre les pays concernés. Il serait naïf de croire que le flux migratoire va s'arrêter ou diminuer grâce aux divers moyens de dissuasion mis en œuvre. Trop de personnes sont en quête du nécessaire vital et nous serons sans cesse provoqués à la solidarité et au partage. ■

Une rencontre surprenante



Sonia, 19 ans, est étudiante à Paris VI. Compagnon Scouts de France, en lien avec le Service Jeunes de la Communauté Mission de France, en 2006 elle a fêté Pâques à Calais où elle a rencontré des réfugiés et a participé au Festival des Vieilles Charrues.

par Sonia CHEVALLIER

QUAND nous sommes arrivés sur le terrain où des bénévoles distribuent chaque jour à manger aux réfugiés, il y avait déjà une énorme file. Nous nous demandions tous comment les aborder : par quoi fallait-il commencer ? Leur parler, oui, mais de quoi ? Tout a commencé par des regards, des regards pleins de questions, d'inquiétudes, d'étonnement, de part et d'autre. Chacun s'observait, sans trop oser s'approcher. Nous avons beaucoup parlé depuis le début du week-end, mais là, c'était différent, nous étions confrontés à la réalité, à des personnes ayant vécu des choses que nous ne vivons certainement jamais. Comment prétendre pouvoir les compren-

dre ? Je me demandais ce qu'ils allaient penser de notre visite ; peut être allaient-ils se sentir comme des bêtes curieuses ?

Commencement prudent d'un dialogue

Et puis finalement, nous nous sommes dirigés vers eux, et ce sont eux qui ont entamé le dialogue, en nous demandant surtout des nouvelles de leur pays. Nous avons commencé à prendre des photos ; ceux qui étaient autour de nous voulaient être pris avec nous, ce qui m'a beaucoup gênée !

Puis le dialogue s'est vraiment installé, dans un anglais plutôt incertain. Nous sommes séparés petit à petit, nous sentant plus

en confiance. Les discussions que j'ai pu avoir ont toutes été très enrichissantes pour moi et j'ai été très surprise par plein de choses. Par exemple, je me suis aperçue que beaucoup étaient partis de chez eux depuis plus d'un an et avaient réussi à passer plusieurs fois en Angleterre, mais s'étaient



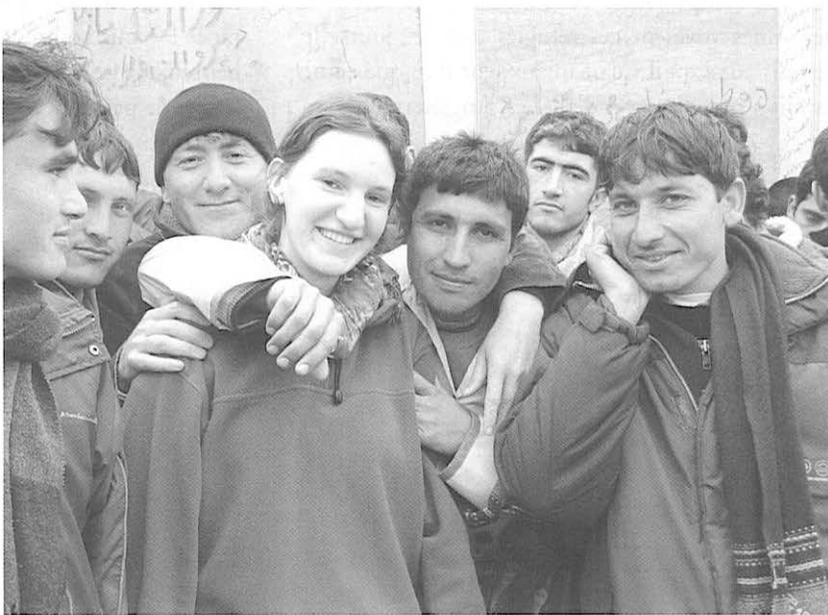
fait reconduire à la frontière à chaque fois. Leur volonté et surtout leur courage m'ont paru incroyables.

Un rêve fou

Ils étaient vraiment persuadés qu'une fois passés en Angleterre, la vie serait facile, qu'ils trouveraient un travail, un logement dès leur arrivée, puis qu'ils pourraient faire venir leurs familles. C'était assez difficile d'écouter sans réagir, pour nous qui savions très bien que ça ne se passait pas comme ça. L'un d'eux m'a même demandé pourquoi je restais en France, pourquoi je ne partais pas en Angleterre. J'ai eu du mal à répondre, je ne pouvais pas lui dire que ce ne serait pas mieux là-bas ! Il

a été surpris quand je lui ai dit que ma vie, ma famille étaient ici, que je ne pouvais pas tout abandonner, que j'étais heureuse.

Une autre chose qui m'a marquée, c'est que certains avaient un métier dans leur pays, et un bon métier ! J'ai parlé avec un jeune libraire, qui était là avec son père et qui m'a dit que même avec un métier comme le sien, il ne pouvait pas rester



dans son pays. Il m'a fait comprendre qu'il n'avait rien à perdre.

Faire face à la réalité

Avant cette rencontre, je me sentais très loin de ce problème, et c'est en rencontrant tout d'abord des habitants de Calais, puis des réfugiés que j'ai compris qu'il était bien là, que certaines personnes voyaient ces réfugiés tous les jours. Je pensais aussi qu'il valait mieux leur dire que ça ne servait à rien d'essayer d'aller en Angleterre, que ça

ne servait à rien de les laisser espérer. Puis j'ai compris en leur parlant qu'il était difficile de briser ce rêve qu'ils ont depuis des années, et que la chose que nous pouvons le mieux faire était de rendre leur voyage moins difficile.

Avec mes compagnons de "Pâques à l'aube", nous avons eu besoin de parler beaucoup de ce que chacun avait ressenti, de nos surprises, de nos peines, de notre joie aussi d'avoir vu une telle espérance ! Nous sommes tous repartis très riches et heureux de ce week-end de Pâques, grâce à ces moments de partage. ■

Un défi pour les citoyens, les élus, les chrétiens



Dominique Rameau, 46 ans, prêtre du diocèse de Créteil, curé de Bonneuil, a fait partie de l'équipe animatrice du séminaire de la Mission de France ces trois dernières années.

par Dominique RAMEAU

VENUE, de différents terrains d'où ils étaient chassés, échouée sur ce coin de bitume, propriété de la DDE, enchâssé entre sortie d'autoroute et surface ferrée du SERNAM, aux confins de Bonneuil, mais sur un territoire appartenant à la commune de Limeil-Brévannes, la quinzaine de familles roms avec laquelle nous prenons contact le 26 mai 2004, vit dans des conditions dignes d'une autre époque.

Situation...

Pas d'eau ni d'électricité. Les toilettes ? Partout où c'est possible, avec le minimum de discrétion. Les poubelles ? Le petit fossé à proximité fait l'affaire !

Pourtant, les femmes que nous rencontrons alors, sont affairées à la lessive et au ménage. Les caravanes sont impeccables. Le linge soigneusement étendu. Des enfants beaux comme des anges jouent et courent comme tous les enfants du monde. Des ados souriants mais désœuvrés tentent de tuer le temps.

Depuis combien de temps sont-ils là ? Difficile à dire. Tout au plus ont-ils été visités par des membres de l'équipe municipale de Limeil-Brévannes, mais, sans suite. Seuls quelques militants et médecins (de Médecins du Monde) connaissent leur existence et assurent auprès d'eux une présence fraternelle et néanmoins efficace.

... et réactions

Ce jour de mai, avec des militants diversement situés, une femme de l'équipe d'animation paroissiale et moi-même nous retrouvons sur place en présence des maires et de quelques élus des

deux communes limitrophes. Sans réfléchir outre mesure, s'impose à moi la nécessité de notre présence auprès de ces personnes. C'est comme un appel entendu du plus profond de mon être. Je ne sais où nous mettons les pieds. Pourtant tout de suite, je comprends que notre place est là. L'humanité y est en souffrance et manifeste son désir de dignité. Les chrétiens peuvent-ils passer à côté d'un tel rendez-vous ? Débute alors une histoire qui dure encore.

Bien sûr, l'idée me traverse que nous pouvons être embarqués dans une aventure ambiguë ; les militants présents ne manquent pas d'intentions politiques. Je dois, pour ma part, curé de paroisse, rester prudent et savoir fonder dans l'Évangile mon engagement. Après plus de deux années de compagnonnage, je n'ai qu'à me féliciter des décisions prises et des choix opérés en comité de soutien, dont la paroisse est membre. Nous sommes en matière d'humanité sur la même longueur d'onde. Il faut dire que l'urgence est criante et les défis à relever énormes. En premier lieu améliorer ce qui peut et doit l'être urgemment. Solliciter les pouvoirs publics locaux pour l'accès à l'eau et aux sanitaires. Pour l'électricité, notre combat demeurera vain.

Avec d'autres

Nous ne nous arrêtons pas en si bon chemin. Accueillir l'autre, servir sa dignité, exige davantage. Il faut mettre au travail et en synergie tous les acteurs concernés par une telle situation : le CCAS¹ de Limeil-Brévannes, les écoles pour la scolarisation des enfants et des jeunes, la PMI, la circonscription de l'action sociale, les associations qui peuvent être partenaires pour les soins, l'alphabetisation, les régularisations...

Il faut aussi communiquer pour favoriser la connaissance mutuelle de la population et de ces familles. La peur, mauvaise conseillère, se nourrit toujours des incompréhensions et des méconnaissances réciproques. Dans ce but, sont organisées des soirées d'information autour du film "Caravane 55" ou lors d'événements déterminants comme ce jour de janvier 2006. Au petit matin, dans le froid vif, la police fait irruption dans le camp. Elle sort, sans délicatesse, les habitants de leur modeste demeure, caravane ou voiture et dévaste tout, jusqu'aux jouets des enfants. Elle "rafle", je ne connais pas d'autres mots pour mieux décrire la réalité, quantité d'hom-

mes et de femmes, d'enfants aussi. Ces derniers seront prestement relâchés et, après un séjour symbolique de quelques heures en foyer, ils viendront grossir les rangs des quelques rescapés qui tentent de sauver ce qui peut encore l'être.

Mineurs désormais majoritaires sur les lieux, livrés en partie à eux-mêmes, ou sous la précaire protection des quelques femmes laissées sur place par la tourmente, nos amis Roms ont plus que jamais besoin de nos soutiens et réconfort. Ils ne peuvent décemment plus vivre ici. Il faut, de nouveau, mobiliser les services compétents pour ouvrir de nouveaux chemins.

Frères en humanité

Aujourd'hui encore, bien du travail reste à accomplir pour que ces familles bénéficient du respect minimum dû à leur humanité. L'heure n'est pas encore au bilan. Toutefois, il est possible de dessiner à grands traits quelques-uns des déplacements et des conversions que ce compagnonnage nous amène à vivre. Bien sûr, tous les membres de

1. Centre Communal d'Action Sociale

la communauté chrétienne n'y sont pas engagés de la même façon, ni avec la même intensité. Pourtant, à plusieurs reprises, j'ai pu vérifier, avec une joie profonde, la disponibilité avec laquelle certains pouvaient se mobiliser pour aider à remplir des formulaires, pour rassembler des denrées de première nécessité, pour rendre visite aux familles sur le terrain aussi. Ils ont pu dépasser les peurs, nourries de discours récurrents relatifs à ces populations. Ils ont pu partager de vrais moments de fraternité. Je pense particulièrement à la soirée de décembre 2004, dans une salle municipale où plusieurs d'entre eux avaient préparé la réception pour ces familles et tous ceux qui viendraient. Ils ont pu choisir de donner écho à ce qui se vivait dans ce compagnonnage, au cœur de la célébration de Noël. Ils ont fait l'expérience de ce que des hommes peuvent attendre de notre Église.

Autre vaste champ de conversion et de renouveau pour chacun de nous, pas seulement les

chrétiens d'ailleurs : entrer dans la mentalité de l'autre ; non pour l'épouser mais pour la comprendre. Nos univers mentaux sont tellement différents au départ. Je ne puis m'empêcher de faire mémoire, à ce sujet, à la manière d'aimer de Dieu. Silencieusement, près de trente ans il s'incarne dans un peuple précis, il est "soumis", nous dit St Luc, aux règles des hommes. Il s'imprègne de cette humanité qu'il désire exhausser jusqu'au sommet de sa divinité, avant de poser les mots du salut. C'est dans ce mouvement, me semble-t-il, que nous entraîne la rencontre de ces familles. De ce fait, je crois que nous réalisons un peu mieux ce que nous sommes et le devenons un peu plus chaque jour. Pour ma part, j'ai appris aussi, difficulté suprême, à me laisser bousculer dans un agenda toujours trop plein. J'ai commencé à apprendre un peu plus à accueillir l'imprévu, à recevoir, comme il se présente, et non comme je le rêve, Celui qui vient toujours à l'improviste. ■

Une étape avec les gens du voyage



**Florence, 34 ans,
est professeur
des Écoles à
Remiremont
dans les Vosges.
Elle a donné un
témoignage à
Pontigny au cours
d'une rencontre de jeunes adultes
à Pâques 2006.**

par Florence HERRBACH

« Je m'appelle Jordy, et je viens du Pays des Voyageurs. »

« C'est ce que tu réponds aux adultes te demandant de te présenter... J'ai eu la chance de te voir grandir, Jordy, quand tu avais entre 7 et 11 ans ; aujourd'hui, j'ai envie de te dire : Tu peux être fier de tes racines, de ta culture ; je te souhaite d'être accueilli, partout où tu iras, sur les aires de stationnement, dans les écoles, les hôpitaux ou les églises, comme tu nous as accueillis, nous, animateurs de bibliothèque de rue, un beau matin de mai, te précipitant vers nous avec un large sourire et de beaux brins de muguet : *"Tenez, c'est pour vous !"* ce muguet, donné sans compter ce jour-là. »

Se rendre proche

Retour en arrière : septembre 2001. J'arrive dans une école de quartier d'une petite ville de Meurthe-et-Moselle, sur un poste d'enseignante, spécialisé dans l'aide aux élèves en difficulté scolaire, avec une priorité pour les enfants voyageurs.

Une aire d'accueil des Gens du Voyage est située à 800 mètres de l'entrée de la ville ; un groupe familial, constitué d'une quarantaine de personnes yéniches, y séjourne une partie de l'année ; leur activité économique est variée : élagage, ramonage, recyclage et vente de ferraille, vannerie, travaux saisonniers (vendanges, cueillettes de fruits, de jonquilles, de muguet) ; une vingtaine d'enfants fréquente l'école, avec des départs et des retours échelonnés, au fil des saisons.

Ce qui me frappe en premier, c'est le faible niveau scolaire de ces élèves : la plupart des enfants ne parviennent à apprendre à lire qu'aux alentours de 8-10 ans. Et pourtant... je me souviens des premières séances avec eux, en petits groupes, où je commençais à lire un conte, leurs yeux pétillant du plaisir à écouter une histoire, à la reformuler ! Quel attrait pour les livres, objet inexistant dans les caravanes !

Dans les premiers mois, je me rends mieux compte des difficultés : des conflits fréquents éclatent entre enfants voyageurs et enfants sédentaires ; il existe très peu de contacts entre les familles et l'école ; un discours très négatif sur cette population est véhiculé par les enfants, certains parents d'élèves, certains enseignants (une minorité, heureusement !), les habitants du quartier, les élus, et même par d'autres Voyageurs de la région. En effet, quelques actes de délinquance sont régulièrement commis dans le secteur, certains jeunes adultes du groupe familial sont impliqués ; sur l'aire, les blocs sanitaires ont été vandalisés, des locaux saccagés.

J'ai la chance de pouvoir obtenir l'autorisation d'accompagner une enseignante, circulant dans un camion-école, mis à disposition par une association locale : Amitiés Tsiganes. Sa mission : établir une passerelle entre l'école et les familles, encourager les mamans à scolariser leurs enfants, aider les suivis des cours du CNED (Centre national d'enseignement à distance) par les collégiens.

Pour la première fois, je vais donc sur l'aire, rencontrer les familles, discuter... et entendre les représentations qu'elles ont de l'école : « *Partout où on va, nos enfants, ils restent au fond des classes et ils ne font que des dessins, on ne s'occupe pas d'eux.* » « *Moi,*

je ne sais pas lire, mais je me débrouille ! » « *Le collègue, c'est trop dangereux : il y a la drogue...* » « *Ils sont bien avec nous, les enfants, mieux qu'avec les gadjé.* »

Qu'il est difficile de se rencontrer : écoles/familles, voyageurs/sédentaires ! Le travail mené par cette enseignante me paraît vraiment essentiel : créer du lien.

Début de l'année suivante : un projet peut naître, grâce à l'investissement de René, un ami Voyageur, de Bernadette, une amie, grâce aussi à l'appui de membres du Mouvement ATD Quart Monde, de l'enseignante du camion-école : nous allons sur l'aire proposer aux familles de venir animer, chaque mercredi matin, une bibliothèque de rue, et nous recevons un accueil favorable : « *Ici, il n'y a rien pour les enfants, c'est bien pour eux !* »

Nous prenons contact avec le maire, qui nous reçoit et finit l'entretien par ces paroles : « *Essayez si vous voulez, mais vous ne tiendrez pas plus de trois semaines.* »

Au jour le jour

Elle a duré plus de trois ans, cette bibliothèque de rue, et n'a cessé que par obligation : l'aire a été fermée pour un projet de rénovation en juin

2005 ; les personnes se sont installées sur des terrains vagues, puis ont été expulsées, malgré le soutien de plusieurs associations.

J'entends encore Dalila me dire : « *Tu sais, si tu ne vois pas mes filles demain à l'école, c'est qu'on a été chassés !* »

Durant ces trois années, que de choses vécues avec les Voyageurs !

Des moments difficiles : les 4 pneus crevés du camion-école par de jeunes adultes. Comment expliquer ce geste, qui pénalise leurs petits frères et sœurs ? Des policiers viennent sur l'aire, se font insulter, et soudain, les jeunes laissent éclater leur colère : « *Regardez comment on nous traite ! Ils appellent cela une aire d'accueil ; en face, il y a une déchetterie : c'est irrespirable, ici, on nous prend pour des cochons !* » Je comprends leur révolte : l'aire est très mal située, mais à la suite de cet incident, l'action de l'enseignante s'arrête : quel gâchis !

J'ai vu, également, des enfants de 4 ans prendre des cailloux et les jeter sur une voiture de police de passage sur l'aire, avec un flot d'insultes ! Mais je sais également que ces enfants ont vécu, plusieurs fois, l'encerclement de l'aire par une troupe de CRS à 6 heures du matin ! Que de violences subies de part et d'autre !

Heureusement, il y a tous ces moments de joie avec les enfants : leur accueil chaque mercredi, courant vers nous, leur joie de découvrir : « *Dis, René, c'est qui le plus fort, le lion ou l'éléphant ?* » « *Le requin-marteau, il est grand comme ça !* »

Le partenariat s'élargit : un travailleur social d'Amitiés Tsiganes nous rejoint, mettant à notre disposition une fourgonnette chauffée, une personne bénévole de la ludothèque de la ville vient avec des jeux. Ensemble, nous proposons une sortie au zoo, et les parents acceptent de laisser leurs enfants partir en bus pour une journée !

J'ai un souvenir mémorable de cette journée de février, sous la neige, où neuf enfants voyageurs, âgés de 10 à 15 ans, ont rempli le zoo de leurs cris de joie et d'émerveillement !

Trois années à approfondir au fil du temps la confiance réciproque, l'envie de se connaître, de partager ! Trois années au cours desquelles les relations se sont améliorées avec l'école, grâce aux pas

avancés des deux côtés : les collègues soignent la qualité de l'accueil des familles ; ils ont demandé des stages pour se former et réfléchir à la scolarisation de ce public spécifique ; les familles viennent plus facilement ; les enfants s'y sentent reconnus.

Un jour, une maman, sur le parking de l'école, me dit : « *Tu comprends, on va peut-être habiter en maison, c'est dur pour moi, mais c'est pour mes filles. Je veux qu'elles aient une vie meilleure que la mienne !* »

Un autre jour, à la sortie de l'école, une maman m'interpelle, avec un grand sourire : « *Bonjour, Florence !* » devant tous les autres parents. Fait inimaginable trois ans auparavant ! Oui, il est possible de se rencontrer.

« *Je viens du Pays des Voyageurs.* » Oui, tu peux en être fier, Jordy !

Et quand je pense à vous, me revient souvent cette petite phrase : Tout homme est une histoire sacrée ! ■

Pauvreté matérielle richesse humaine



**Membre de la
Communauté
Mission de France
Olivier, 59 ans, est
dans l'équipe de
mission Précarité
de Paris. Il travaille
au ministère
des Affaires sociales au bureau de la
lutte contre les exclusions.**

par Olivier CHAZY

DANS le cadre d'une association, j'accueille depuis 1988 des familles migrantes africaines, hommes, femmes et enfants, dans une petite résidence sociale des Hauts-de-Seine qui fut à l'origine mon domicile personnel. Nous formons comme une famille de neuf personnes dont le quotidien est rythmé par la vie des enfants et les contraintes du travail. Deux salariés à mi-temps viennent apporter leur appui pour le secrétariat, la comptabilité et la maintenance au service d'un ensemble d'activités de soutien aux migrants.

Simultanément, j'anime une deuxième association qui porte le même nom, "Karibu", ce qui veut dire "bienvenue" en Swahili, située à Kinshasa au Congo RDC, l'ancien Zaïre, où nous travaillons au regroupement familial des enfants des rues. Ce dou-

ble engagement me fait rencontrer simultanément les deux dimensions de l'Afrique, celle des migrants en France et celle des Africains chez eux en Afrique. Que dire de toutes ces rencontres ? Les voyages en Afrique offrent une formidable occasion de rencontre de l'humanité africaine et sont d'un grand apport pour comprendre ce que vivent les migrants. Je crois que ces voyages rendent les liens vécus ici plus profonds, plus enracinés, certaines rencontres en sortent fortifiées et semblent devoir durer toute la vie.

Richesses traditionnelles

Au cœur de l'Afrique il y a la famille. La puissance du lien familial n'a aucun équivalent en Europe. On lui doit tout : la protection contre la misère, la maladie et la dépendance, le partage des biens en cas de nécessité, l'appartenance sociale. Au cœur de la famille il y a la femme, qui en est à la fois le pivot économique et éducatif, et l'élément de stabilité. Ce qui définit encore la famille africaine, c'est sa vision qui apporte à chacun une formidable force intérieure, renforcée chez les femmes par la joie d'être mère et par l'amour de leurs enfants.

Nés dans un environnement où la vie quotidienne est faite de souffrance et de privations, les africains ont reçu en héritage cette force intérieure qui ne

peut être séparée de leur foi religieuse intense et qui leur permet de surmonter toutes les épreuves de la vie, dans la joie et la reconnaissance de la vie reçue. Maman Christine, l'une des bénéficiaires de l'association Karibu, et qui a vécu sous un wagon de chemin de fer avec ses cinq enfants à Kinshasa, leur a donné comme prénoms : Merveille, Dieu, Merci, Héritier et Christ.

Pour les primo-migrants, l'Afrique est immensément présente dans les cœurs et les esprits avec toute sa richesse. Pour nous les blancs, et vu d'ici, il est difficile d'entrer dans ce mystère de l'Afrique, qui ne se dit pas avec les mots, mais se suggère et se ressent, au travers de l'amour intense témoigné aux siens, de la nostalgie, des habitudes de vie et de la complicité de ceux qui savent. Cette haute culture d'humanité qui a su traverser la déportation, l'esclavage et la colonisation, résiste en France à l'épreuve de l'exil et de la modernité, comme à la maltraitance institutionnelle et aux discriminations sociales.

Situations indignes

Les conditions d'accueil obligent les migrants à vivre des situations indignes : déséquilibre alimentaire, promiscuité incroyable. Les exemples sont innombrables que provoquent les défaillances de la politique publique du logement : une jeune fille faisant ses devoirs

dans la salle de bain ou dormant dans la même chambre que ses parents, le bébé buvant des biberons froids dans une chambre d'hôtel où il est interdit de réchauffer de la nourriture, une famille vivant dans une cave humide, au point que les enfants sentent l'humidité à l'école, des familles à sept dans un studio, des cafards qui sortent du cartable à l'école.

Les familles migrantes en situation irrégulière ou dont la situation administrative en reste indéfiniment au stade de l'instruction, sont dans des épreuves plus grandes encore. Ce ne sont pas seulement les titres de séjours, mais les droits sociaux qui leur sont liés, qui font l'objet de restrictions et qui se sont durcis ces dernières années : suspension des allocations familiales ou de logement pendant six mois en période de renouvellement d'un titre de séjour, cinq ans d'attente pour l'accès au RMI d'un résident régulier, regroupement familial de fait qui interdit l'accès aux allocations, non renouvellement du titre de circulation pour les mineurs.

Ces familles peuvent tomber sous la coupe de gens peurs scrupuleux ; sous-location dans des locaux chers et infects, évidemment sans droit de recours, peurs de toutes sorte : d'être chassé du loge-

ment, d'être expulsé, d'être séparé des enfants, d'être malade sans pouvoir se soigner. J'ai rencontré une femme, ses deux enfants et une amie logés dans une seule chambre, en sous-location, dont la porte extérieure ne fermait pas à clé. Pour les familles avec enfants à la rue, dont le nombre explose ces temps-ci dans les statistiques du Samu social, nous avons fait le choix d'un accueil prioritaire.

Les jeunes en quête d'identité

Les épreuves des jeunes issus de l'immigration, nés en France et généralement français, qu'on désigne parfois comme jeunes de la deuxième génération, sont tout à fait différentes. Comme me l'a dit André Brager¹ : « *Le collège donne le coup de grâce, chez les adolescents, à la culture et à la foi musulmane de leurs parents. Si quelques familles se basardent au collège, leur soutien reste théorique, jamais actif. Leurs enfants ne sont dans le projet de personne, ni de l'établissement ni de leur famille.* » Désaffiliés, relégués, humiliés, en échec, de jeunes adolescents, en quête identitaire, expriment avec éclat une violence qui est d'abord une souffrance, et qu'ils dressent autant contre eux-mêmes que contre les autres, comme s'ils n'avaient plus

1. Prêtre de la Mission de France, homme d'entretien dans un collège à Nîmes.

rien à perdre. Comme le dit ATD² dans son ouvrage *Contre vents et marées*, la famille migrante dévalorisée est devenue un lieu de honte. Cette dévalorisation porte atteinte au lien de filiation qui est un absolu sacré. Son altération constitue une menace grave pour la construction identitaire des adolescents. Ainsi la famille africaine, comme les familles migrantes en général, doit supporter le choc majeur de passer du plus grand prestige à la dévalorisation sociale.

Solidarité en œuvre

Dans l'épreuve du non-accueil, les migrants font preuve du plus grand courage. Je me souviens de ce prêtre baptiste de la République Centre Africaine, qui avait fait quatorze ans d'études supérieures, notamment aux États-Unis, et pratiquait l'hébreu couramment. Il avait dormi six mois dans les faux plafonds du Forum des halles, faute de logement, à l'époque où il était diacre, puis était devenu gardien la nuit d'un supermarché et vigile le jour en dormant quatre heures.

Nous accueillons chez nous un médecin Guinéen, deux fois spécialiste en médecine tropicale et

santé publique, qui a dû, faute de logement, passer un mois au centre Centre d'accueil et de soins hospitaliers (CASH) de Nanterre pour indigents, où se rencontre la misère totale et qui m'a dit : « *Je n'ai pas rencontré une misère pareille en Afrique* ». Au CASH, vous dormez dans des chambres avec trois lits superposés. Il arrive que des femmes dorment nues dans le couloir, et que celui de la couchette du haut vous pisse de dessus pendant la nuit.

Une de mes amies, congolaise du Congo Brazza, formée en Russie comme ingénieur en informatique et infirmière, et qui a désormais la nationalité française, se voyant indéfiniment confrontée au chômage, a fini par faire une formation d'aide-soignante.

Les discriminations de la société civile et les politiques anti-migratoires cruelles de l'État ont pris la plus grande ampleur. Elles font souffrir inutilement les migrants, discréditent notre pays, nous privent de la chance de la rencontre et seront contredites par les politiques futures, car il n'est pas tenable d'avoir l'un des soldes migratoires parmi les plus faibles d'Europe dans un contexte probable d'effondrement démographique en Union européenne³. ■

2. Aide à Toute Détresse – Quart Monde.

3. Source : INED (Institut national d'étude démographique).

Quid de l'intégration ?

**Myriam Bouregba, sociologue,
amie de la Mission de France,
intervient dans le parcours
fondamental de l'École pour
la Mission.**

par Myriam BOUREGBA

**À l'approche des élections présidentielles,
il n'est pas inutile de s'interroger sur l'inté-
gration. Qu'entend-t-on par là ? Qui entend
quoi ? Qui en appelle à ? Et pourquoi ?**

Au sens littéral, tout le monde peut se poser la question de son intégration dans la société, dans sa communauté, dans sa famille au sens large ou restreint. En effet pour chacun, sur l'un ou l'autre aspect de sa vie, la question de son intégration peut être interrogée, parfois avec angoisse.

Le chômage de masse fait son œuvre depuis plusieurs décennies, la précarité s'étend avec son cortège de chômeurs pauvres qui ne peuvent

plus vivre décemment et qui ne peuvent plus, pour nombre d'entre eux, se loger. La globalisation, l'intégration des économies dans le libre-échange au profit des actionnaires ont des conséquences bien connues : délocalisations, licenciements, gains sur le coût du travail.

Pour autant, cela n'aurait pas de conséquence sur l'intégration des personnes touchées, puisque le vocable "intégration" ne vise pas l'ensemble de ces personnes dans les commentaires médiatiques et les discours politiques. Ce ne sont pas ces 7 millions de personnes sans emploi ou sous-employées qui sont visées comme posant des problèmes d'intégration. Une sorte de voile est donc posé sur la cause économique et sociale du manque d'intégration, en fait sur la nature désintégrative de la société actuelle.

Ainsi, les économies s'intègrent et les laissés pour compte se désintègrent.

En général, le vocable "intégration" est utilisé à une autre fin. Il s'agit en fait d'ethniciser les problèmes sociaux pour en faire ceux d'une population bien distincte, qu'on a par ailleurs bien du mal à nommer : tantôt populations immigrées ou is-

sues de l'immigration, tantôt minorités visibles, ou les deux formules car il y a bien des populations issues de l'immigration qui "ne posent pas de problème d'intégration". D'où la question : pourquoi le fait d'être visible ferait la différence quant à l'intégration ? La couleur de la peau blanche donnerait-elle les qualités requises pour être apte à s'intégrer sans problème ? Poser la question est y répondre. La couleur de peau n'est pas le véritable problème.

De fait, ce qui ne veut pas être mis en évidence, c'est la caractéristique commune de ces populations ainsi nommées et ainsi désignées comme pas ou mal intégrées. Elles sont toutes en situation post-coloniale.

Leurs pays d'origine ont eu à se départir des empires coloniaux. Ils sont encore aujourd'hui dominés économiquement, politiquement, culturellement. Et cette domination, outre qu'elle est lourde dans l'histoire collective commune, a des conséquences quant à la position sociale de ces populations dans leur société française d'aujourd'hui.

Les travailleurs, arrivés nombreux du Maghreb dans les années 60 pour occuper les emplois ouvriers – aujourd'hui pour une grande part sinis-

trés –, ont été rejoints par leur famille, dans le cadre du regroupement familial, ou en ont fondé une en France. En bas de l'échelle sociale et économique, ils ont subi de plein fouet et en premier lieu la crise et le chômage de masse. Leurs enfants, pour lesquels ils caressaient le rêve d'une ascension sociale, ont subi, pour la plupart, le même sort. Ces familles, venues de sociétés dites en voie de développement, plus proches de la tradition que de la modernité, de plus en plus reléguées entre elles dans les quartiers, se voient aussi de plus en plus stigmatisées comme responsables de ladite non intégration et de celle de leurs enfants.

L'immigration sub-saharienne est constituée, dans sa majorité, de strates d'immigration plus récentes, suites aux sécheresses du Sahel et aux accords bilatéraux de coopération. Alors que la crise était déjà bien installée dans le paysage national, les Africains ont subi des conditions d'accueil encore plus difficiles. Ils ont occupé en nombre les quartiers fauchés par le chômage et délaissés par ceux qui les avaient précédés.

Comme dans le monde entier, les inégalités se creusent avec la globalisation et les guerres, sont arrivées d'autres populations d'Asie tout aussi fragiles et démunies.

Toutes ces familles constituent ce que M. Sarkozy désigne comme l'immigration subie qui est, en réalité, la résultante de l'émigration des classes défavorisées ou fragilisées des pays en situation post-coloniale vers un pays, ex-métropole d'empire, la France, qui, toutes choses égales par ailleurs, fait la vie dure à ses classes populaires.

M. Sarkozy nous dit aussi que les employeurs sont estimables parce qu'ils donnent du travail ; que leur faire des reproches, c'est être jaloux et envieux ; qu'il suffit d'être courageux et de bien vouloir aimer la France pour réussir et pourquoi pas, de devenir un grand patron soi-même. Il nous dit qu'un sans-emploi est un assisté qui doit avoir honte et que la misère n'est pas la cause de la révolte sociale. Il nous dit que tout le mal vient d'une mauvaise volonté, du refus de l'intégration, des "barbus", des "caïds", des "racailles", et d'un Islam qui n'est pas de France mais en France, que la sécurité et le travail reviendront avec l'autorité. Et, pour faire bonne mesure, puisque le pays en a besoin pour le solde démographique qui permettra de payer les retraites et pour la "flexibilité" chère au patronat, il nous dit qu'il faut faire venir de l'immigration choisie constituée de salariés immigrés – de préférence d'Europe – et aussi de salariés

immigrés très qualifiés qui, dans ce cas, on l'aura compris, peuvent venir de partout et donc être "visibles".

Quant aux jeunes des quartiers en difficulté, qu'en disent-ils de l'intégration ?

Ils rejettent l'expression. Ils sont persuadés qu'elle ne les concerne pas. S'ils veulent bien l'accepter pour leurs parents qui viennent du pays d'origine avec leurs traditions communautaires – bien souvent villageoises –, parlant peu ou mal le français, ils la refusent pour eux-mêmes qui ont grandi en France. Ils se sentent ni mieux ni moins bien intégrés que leurs copains dits "Français de souche" qui vivent dans les mêmes quartiers qu'eux et qui partagent, comme ils disent, la « galère ». Ils se sentent tout juste plus discriminés, avec le stigmate de l'origine, voire de la religion en plus. Ils se demandent, combien

de générations il faudra pour que leurs descendants ne soient plus désignés comme "issus de l'immigration" en mal "d'intégration".

Quant à leur religion musulmane, quand ils se posent comme pratiquants musulmans, ils ne comprennent pas pourquoi, elle est sans cesse présentée comme un obstacle à l'intégration alors qu'ils considèrent que c'est grâce à elle qu'ils sont protégés de la désespérance ou de la délinquance. Et quant ils ne sont pas pratiquants, et qu'ils ne tiennent pas la religion en grande estime, ils sont tout de même choqués par les campagnes islamophobes des médias et de "responsables" politiques, car on manque ainsi de respect à leurs parents qu'ils aiment et qu'ils respectent.

Alors, quid de l'intégration pour les élections présidentielles ? Certainement poser les bonnes questions à tous les candidats sur la justice sociale et le respect des populations et des personnes. ■

Réflexions sur la politique française d'immigration



Frédéric Tiberghien
est président
du "Service
social d'aide aux
émigrants" (SSAE)
et membre du
bureau de "France
Terre d'Asile".

par **Frédéric TIBERGHIE**

DANS un rapport remarqué de 2005, la Cour des comptes a souligné l'échec de la politique française d'immigration et en a fait, vu son importance, son seul thème permanent d'évaluation. Cet échec tient à une série de facteurs qui dessinent autant de pistes de solution pour sortir de l'impasse où nous sommes enfermés.

Le refus des réalités

La politique d'immigration de la France n'a jamais fait l'objet d'un débat politique sérieux et n'est explicitée nulle part. Depuis la fermeture officielle des frontières à l'immigration de main-d'œu-

vre en 1975, la classe politique a adopté comme référence explicite ou implicite celle de l'immigration zéro, qui nie les réalités (on dénombre environ 130 000 entrées d'étrangers tous les ans) et méconnaît l'insertion croissante de notre pays dans les échanges internationaux. Avec l'apparition du Front national sur l'échiquier politique dans les années 1980, l'immigration est même devenue un marqueur du clivage droite/gauche. On ne compte donc plus les innombrables modifications de législation au gré des changements de majorité, sans que ces modifications incessantes ne dessinent une politique compréhensible par l'opinion. Par exemple, qu'est-ce que notre société attend de l'immigré : qu'il s'assimile, qu'il s'insère ou qu'il s'intègre ? Comment et selon quel modèle ?

Alors que les biens et services, les capitaux, les informations et les idées circulent de plus en plus librement, les contraintes mises au déplacement des hommes ne cessent d'augmenter. Le tournant sécuritaire pris après les attentats du 11 septembre 2001 a renforcé cette tendance de fond. Dans une période qui a vu émerger la construction du marché intérieur européen et la mondialisation, notre pays s'est arc-bouté sur la protection de ses frontières et a contribué à ce que l'Europe, malgré ses dé-

négations, se transforme en "forteresse" à l'égard des ressortissants non communautaires. En dépit de ces évidences, la classe politique continue à faire croire aux Français que nous pouvons contrôler nos frontières en nous isolant du reste du monde et ne pense la politique d'immigration que comme une police du contrôle des entrées aux frontières.

Notre attitude en la matière, purement utilitariste, est entièrement dictée par le lien, supposé univoque, avec les besoins de main-d'œuvre : l'immigration ne sert qu'à combler nos insuffisances éventuelles en main-d'œuvre. G. Pompidou a exprimé cette conception dès 1963 en voyant dans l'immigration un amortisseur de la politique de l'emploi. L'idée que les migrations sont d'abord liées au contexte international, aux inégalités de développement et qu'il s'agit, pour beaucoup d'habitants du sud, de la seule chance de survie n'est guère prise en considération.

Des motivations variées

Nous raisonnons comme si l'immigration constituait une réalité unique. Alors que, dans les faits, les motivations des migrants sont de plus en plus variées, appelant des analyses et des réponses

distinctes. Par exemple, les déplacements d'étudiants et de chercheurs, à l'époque de l'émergence de la société du savoir et de l'information, ne sont en rien assimilables à ceux des touristes ou des demandeurs d'emploi. On voit aussi poindre une immigration de retraités aisés, souvent pendulaire, qui ne rentre pas dans le cadre des analyses traditionnelles de l'immigration. De même, deux autres composantes de l'immigration répondent à des logiques spécifiques, découlant de droits constitutionnels : le droit d'asile et le droit à mener une vie familiale normale. Sous prétexte de réguler strictement l'immigration de main-d'œuvre, notre pays a fait reculer le droit d'asile depuis vingt ans et est en train de faire reculer le droit au regroupement familial. Il faudrait admettre que toutes ces composantes de l'immigration sont à distinguer et à soumettre à des régimes différents, ce que nous ne faisons pas suffisamment. Il faut dire que la construction européenne nous a malheureusement renforcés dans cette erreur : les questions d'asile et d'immigration ont depuis le début, d'une part été confondues (les conclusions du sommet de Tampere de 1999 qui soulignent qu'asile et immigration sont des questions liées mais distinctes, ont été rapidement oubliées), d'autre part traitées dans le cadre de la politique commune de sé-

curité et de justice, c'est-à-dire dans une optique de répression de la délinquance.

Notre classe dirigeante est profondément persuadée qu'il faut afficher une législation rigoureuse pour dissuader les étrangers de venir chez nous. En un mot, elle adhère à la théorie de "l'appel d'air", comme si les étrangers comparaient systématiquement les avantages de tous les pays de destination avant de choisir la leur. Cette recherche d'un effet dissuasif a entraîné un recul des droits sociaux (pensons par exemple à la suppression en 1991 de l'autorisation provisoire de travail pour les demandeurs d'asile), rendant plus difficile leur insertion, et multiplié les situations de séjour irrégulier ou de travail clandestin, etc. À l'échelle européenne, elle a déclenché une course au moins-disant : tous les pays européens se sont engagés depuis le début des années 2000 dans des révisions à la baisse de leur législation, avec l'espoir de reporter le problème chez les voisins. La fermeture largement médiatisée du centre de Sangatte sous la pression anglaise symbolise cette démarche. Nos dernières lois sur l'immigration de 2003 et 2006 s'inscrivent clairement dans cette perspective. Cette volonté de se défaire sur les autres se retrouve dans les dernières inflexions de la politique européenne : sous-traiter aux pays limitro-

phes, tels la Libye ou l'Ukraine, la gestion de centres de tri des immigrants et demandeurs d'asile qui seraient ensuite, pour ceux admis sur le territoire de l'Union, répartis entre les États membres.

L'échec des réponses

La communautarisation des affaires d'asile et d'immigration suite à l'adoption du traité d'Amsterdam, n'a pas débouché sur une approche commune. La méthode de négociation intergouvernementale qui a prévalu jusqu'au traité a tenu à l'écart les représentants des parlements nationaux et l'opinion publique. En outre, la voie de l'harmonisation a été écartée au profit de l'édiction de normes minimales à titre de première étape. Comme toute décision en ce domaine doit être prise à l'unanimité, les négociations européennes se sont toujours conclues en s'alignant sur le moins disant. Les grands pays, notamment l'Allemagne, la France et la Grande Bretagne, ont en permanence tiré vers le bas les projets présentés par la Commission. Il faut néanmoins reconnaître que la situation des États membres en matière de démographie et d'emploi est tellement différente que leurs intérêts ne convergent pas pour l'instant.

La fixation souverainiste de notre politique d'immigration sur le contrôle des frontières comporte de nombreux effets pervers. À leur manière, les lois Pasqua/Debré et l'arbitraire qui en est résulté dans la délivrance des visas aux étrangers ont davantage contribué au déclin de l'influence française dans le monde, notamment dans les espaces francophone et euro-méditerranéen, que toute autre politique. De même, notre pays est régulièrement épinglé au plan international pour le traitement inhumain souvent réservé aux étrangers durant la procédure d'admission sur le territoire ou de reconduite à la frontière. Pour contrôler les entrées, nous avons adopté une logique juridique et bureaucratique qui aboutit à multiplier les textes et les catégories et à reporter la charge de cette gestion sur la police, puis sur la justice. Sait-on par exemple qu'il y a environ 210 types de titres de séjour en vigueur ? Notre pays est par ailleurs structurellement incapable d'exécuter les décisions qu'il prend en termes de refus de séjour. Le taux d'exécution des décisions de reconduite à la frontière a toujours été de 15 % seulement ; même si ce taux parvient à rejoindre la moyenne européenne d'un tiers sous l'impulsion des directives données par le ministre de l'intérieur en 2005 et 2006, l'écrasante majorité des décisions

restent non exécutées. Notre politique aboutit ainsi à une fiction : alors qu'il ambitionne de contrôler strictement les frontières, il aboutit en réalité à fabriquer en grand nombre des individus en situation irrégulière (sans-papiers, déboutés du droit d'asile...) qui restent chez nous dans un état de précarité délibérément orchestré par l'État et maintenu par une bureaucratie tatillonne. L'opinion publique ne s'y trompe pas qui ressent parfaitement le décalage entre le discours incantatoire et la réalité. Les psychodrames qui se nouent périodiquement autour des occupations de locaux publics par les sans-papiers ou à l'occasion d'opérations de régularisation ponctuelles, comme celle de l'été 2006, illustrent bien l'impasse de cette politique.

Dans son rapport de 2005, la Cour des comptes pointe bien les deux autres échecs majeurs de notre politique : la concentration des immigrés dans certains quartiers (en particulier dans les 400 ZUS) et leur situation économique difficile, en raison des discriminations à l'embauche dont ils sont une des cibles.

Les étrangers ont globalement un taux d'activité plus faible et un taux de chômage quasiment double de celui des nationaux. L'existence d'une discrimination à grande échelle est corroborée par

les effets de la naturalisation : celle-ci augmente de 25 % les chances d'embauche et ouvre les portes de la fonction publique. Les étrangers présentent également des niveaux de qualification et de rémunération inférieurs à ceux des nationaux, notamment parce que nous ne reconnaissons pas les compétences acquises dans le pays d'origine.

Quelle autre politique ?

Ces réflexions conduisent à une remise à plat complète de notre politique de l'immigration qui tire les conséquences des échecs du passé. Elle passe par un effort de lucidité et de vérité qui ne va pas de soi, compte tenu du point de départ. Elle invite en politique intérieure à déplacer le centre de gravité du contrôle des entrées vers un réel effort d'intégration, portant prioritairement sur la lutte contre les discriminations à l'embauche et l'organisation de parcours résidentiels qui ne condamnent pas les immigrés à stationner définitivement dans des ghettos urbains. Elle conduit en politique extérieure à insister sur l'aspect international du phénomène et à l'intégrer dans une approche renouvelée de la coopération et de l'aide au co-développement où les immigrés pourraient jouer un rôle utile. ■

Le Service social d'aide aux émigrants (SSAE)

(SSAE), créé en 1926 et reconnu d'utilité publique en 1932, avait initialement pour charge de s'occuper des nombreux réfugiés et migrants arrivant et séjournant en France dans l'attente d'un départ pour les États-Unis. Il entendait apporter une aide administrative, psychologique, juridique et matérielle aux réfugiés qui étaient souvent malades et qui connaissaient des situations administratives difficiles à démêler¹. Il a progressivement étendu son

action à la main-d'œuvre étrangère résidant en France et de fait, élargi son action d'accompagnement envers les migrants qui s'installent dans notre pays².

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a imposé au SSAE de transférer, le 1^{er} octobre 2005, à la nouvelle Agence

nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), les missions de service public que l'association exerçait jusque-là pour le compte de l'État, et donc l'essentiel des moyens



Service social d'aide aux émigrants (SSAE)

15-17 rue Albert, 75013 Paris

T. 01 53 61 53 00 – F. 01 53 61 26 17 – secretariat@ssae.fr

et du personnel de l'association. Mais, en raison d'un exceptionnel réseau relationnel d'experts et de praticiens et au regard des besoins des institutions publiques et privées, le conseil d'administration a décidé de poursuivre son action de manière différente.

Aujourd'hui, le SSAE, fort d'un conseil d'administration renouvelé, d'un co-

mité scientifique et d'un comité d'honneur composés d'experts pluridisciplinaires sur les questions migratoires, souhaite prolonger et développer son projet en relation avec ses partenaires.

À cet effet, notre association propose une offre de services capable de soutenir et d'impulser des politiques relatives à l'immigration et à l'intégration.

Les nouveaux métiers du SSAE sont orientés vers :

- les études (de l'expérimentation à l'évaluation, de la recherche au conseil)
- les actions de communication : l'organisation de colloques et de séminaires, une politique éditoriale (revue "Accueillir", site internet www.ssae.net, édition...)
- les formations destinées aux acteurs publics ou privés concernés par le travail social interculturel.

1. Cf. Lucienne Chibrac, *Les pionnières du travail social auprès des étrangers*, ENSP, 2005.

2. Article 1 des statuts : Le SSAE a pour but « de venir en aide aux émigrants et immigrants dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, soit au cours de leur voyage, soit au cours de leur établissement, de s'employer au regroupement des familles, à la protection des femmes et des enfants migrant isolément, de servir de lien entre l'émigrant et les œuvres d'assistance dont il peut avoir besoin, dans un effort nettement respectueux des convictions religieuses de chacun ».

La politique migratoire entre intérêts nationaux et enjeux européens

par **Claire RODIER**



Claire Rodier est juriste au GISTI, Groupe d'information et de soutien des immigrés (France), où elle est plus spécialement chargée des questions européennes et de l'asile. Elle préside le réseau européen Migreurop.

LORSQU'ON parle de la loi sur l'immigration, on a l'habitude de raisonner en termes nationaux : pour désigner, en 2006, la dernière réforme du code de l'entrée et du séjour des étrangers en France, on a parlé de "la loi Sarkozy", comme, quelques années plus tôt, on avait dit "la loi Chevènement", ou "les lois Pasqua". C'est là une façon incomplète d'appréhender la réalité des dispositifs applicables aux étrangers, de même qu'il serait erroné de croire qu'on peut infléchir les choix qui sont faits, en France, en matière de politique migratoire, par l'interpellation des seuls acteurs nationaux qui y président. Ce serait occulter une donnée désormais essentielle, qui est l'influen-

ce des mesures prises par l'Union européenne dans ce domaine. Peut-on pour autant parler d'une politique européenne d'immigration ? Les récentes attaques de certains dirigeants, dont le ministre français de l'Intérieur, à l'égard du gouvernement espagnol accusé de créer un formidable appel d'air en régularisant près de 700 000 sans-papiers en 2005, en font douter. Les protestations des autorités italiennes, espagnoles et maltaises contre le peu de solidarité manifesté par leurs partenaires de l'UE face au problème causé par les arrivées de migrants par bateau sur leurs côtes méridionales confortent le sentiment que, dans ce domaine, les États membres jouent "chacun pour soi". Gardons-nous cependant des simplifications : comme souvent, la réalité oscille entre une gestion européenne et une approche purement nationale des questions migratoires. L'interaction entre les orientations de l'UE et les choix opérés en France illustre ce balancement.

En matière de migrations, le processus d'euro-péanisation a commencé il y a une quinzaine d'années, même si ce n'est qu'en 1999, avec le traité d'Amsterdam, que les États membres de l'Union européenne ont officiellement décidé de déléguer une partie de leurs compétences et de confier à la Commission européenne le soin d'élaborer un cor-

pus de normes communautaires (des règlements et des directives) dans trois domaines : l'intégration des immigrés en situation régulière, la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés et la lutte contre l'immigration illégale. Les textes adoptés à l'issue de la première phase de la "communautarisation" des politiques d'immigration et d'asile, censée s'achever en 2004, sont d'importance variable et se répartissent de manière très déséquilibrée entre ces trois axes. On remarquera que sont exclues de la politique commune les questions qui concernent l'admission de travailleurs étrangers : dans ce domaine, les États membres ont délibérément choisi de préserver leurs prérogatives en fixant eux-mêmes les règles en fonction de leur marché national de l'emploi.

Peu d'intégration

À l'heure du bilan, on constate que l'UE ne s'est guère préoccupée du sort des étrangers ayant vocation à rester durablement sur son territoire. Malgré l'objectif affiché par le Conseil de l'UE qui déclarait vouloir « *promouvoir l'intégration des ressortissants des pays tiers qui résident légalement dans l'Union* », ce volet est resté le parent pauvre de la communautarisation. Sur les quatre directives qui

l'encadrent, l'une fixe les règles du regroupement familial, procédure qui permet à un étranger qui vit dans un État membre de se faire rejoindre par les membres de sa famille. D'un avis partagé par de nombreux observateurs, ce texte, qui laisse aux États membres une grande marge de manœuvre pour l'application des orientations qu'elle donne, est le résultat d'un alignement par le bas des législations des différents pays. C'est ainsi que le dispositif français du regroupement familial, plutôt protecteur des droits des migrants par rapport à celui de ses voisins, a subi de notables restrictions sous l'influence de la directive européenne adoptée en 2003. La même déception caractérise la directive relative aux "résidents de longue durée". Conçue pour « rapprocher le statut des ressortissants de pays tiers installés de longue date dans l'Union au plus près de celui des citoyens communautaires », elle visait à l'origine à l'instauration d'un vrai droit à la mobilité en Europe pour les ressortissants d'États tiers, comportant l'accès libre au marché de l'emploi de tous les États membres dès lors qu'ils pourraient y prétendre dans l'un d'entre eux. Révisée à l'aune de la "préférence communautaire" à l'emploi, la directive subordonne fi-

nalement l'accès au travail des résidents étrangers de longue durée aux "finalités économiques relatives au marché unique", évacuant toute perspective d'égalité de traitement entre les travailleurs européens et les autres : une restriction à laquelle fait écho la logique de "l'immigration choisie" promue par le gouvernement français.

Un droit d'asile restreint

Dans le domaine de l'asile, le décalage entre les intentions initiales (« assurer le plein respect des obligations de la convention de Genève sur les réfugiés et rendre l'Union capable de répondre aux besoins humanitaires sur la base de la solidarité ») et le travail réalisé est encore plus important. Le dispositif commun, qui traite de l'accueil des demandeurs d'asile, des procédures qui leurs sont applicables ou encore de la détermination du pays qui sera chargé de mettre en œuvre ces procédures, semble principalement orienté vers un objectif de dissuasion de la demande d'asile. On a ainsi vu émerger des concepts comme celui de "pays sûr"¹ qui, s'inscrivant dans un contexte de défiance croissan-

1. Les étrangers originaires de pays considérés comme "sûrs" sont a priori supposés ne pas avoir besoin de protection internationale, et soumis de ce fait à des procédures expéditives. La France a adopté une liste de plus de 20 "pays sûrs" parmi lesquels notamment l'Ukraine, la Bosnie et le Bénin.

te à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés, contribuent à organiser un système européen d'asile où tout semble fait pour éviter d'avoir à accorder protection². Au point que le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe estime, au vu des directives adoptées par l'UE dans le domaine de l'asile, que « *le droit de demander asile n'est plus protégé* »³. De fait, sans que la situation du monde se soit particulièrement améliorée, on constate une chute spectaculaire (moins 30 %) de la demande d'asile dans les pays de l'UE entre 2003 et 2005. À l'unisson de cette tendance, le Premier ministre français se félicitait, fin 2006, que la réforme de la loi sur l'asile de 2003 ait entraîné « *une forte baisse de la demande : 15 % en 2005 et 40 % sur les 10 premiers mois de 2006* ».

Un contrôle accru des frontières

D'évidence, c'est la lutte contre l'immigration irrégulière qui a constitué la préoccupation

principale des gouvernements de l'UE au cours des dernières années. La multiplication de dispositifs mis en place en témoignent. Ceux-ci sont destinés soit à mettre en oeuvre l'éloignement des étrangers en situation irrégulière (accords de réadmission pour renvoyer plus aisément vers les pays de départ ou de transit, vols groupés pour rationaliser les expulsions, harmonisation des procédures d'expulsion), soit à protéger les frontières (banques de données informatisées pour le fichage de tous ceux qui les franchissent ; coopération entre polices des frontières ; sanctions contre les compagnies de transport qui convoient des passagers clandestins ; gestion commune des visas). La période récente a été marquée par une accélération du processus, avec la création, en 2005, de l'agence européenne Frontex, chargée de la coordination des opérations de contrôle à toutes les frontières (maritimes, aéroportuaires et terrestres). Cette sécurisation des frontières constitue une lourde menace pour le respect du droit d'asile : en verrouillant leurs frontiè-

2. Pour une analyse détaillée de la politique européenne d'asile, voir : Coordination française pour le droit d'asile, "Union européenne. Préoccupations concernant le rapprochement des politiques d'asile et de gestion des flux migratoires", septembre 2006, <http://cfda.rezo.net/Europe/CFDA%20NOTE%20Preoccupations%20Europe%20%2009%2006.pdf>

3. "Demander l'asile est un droit, pas un crime", Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, 30 octobre 2006, http://www.coe.int/t/commissioner/Viewpoints/061030_fr.asp

res, les pays de l'UE se ferment aussi aux personnes qui ont besoin de protection, au risque de renier les engagements qu'ils ont pris au plan international. Le Haut Commissaire aux réfugiés rappelle que « *le seul renforcement des frontières n'est pas la réponse aux défis de l'Europe. Une gestion efficace des migrations doit également inclure des mesures de sauvegarde pour les nombreuses personnes qui arrivent aux frontières de l'UE et qui ont besoin de protection internationale* »⁴. C'est de moins en moins le cas aujourd'hui. À l'instar du droit d'asile, les principes qui engagent les États membres au regard des droits fondamentaux semblent de plus en plus relégués derrière les impératifs sécuritaires.

À travers ces dispositifs, deux phénomènes caractérisent la gestion par l'UE de ses frontières extérieures : le premier est leur déplacement en amont (par exemple, lorsque des policiers européens opèrent des contrôles de passeports et de visas dans les aéroports d'embarquement des capitales africaines) ; le second est la sous-traitance de leur surveillance par des fonctionnaires des pays de

départ ou des pays de transit (par exemple, lorsque des policiers marocains empêchent des migrants ivoiriens de s'embarquer pour l'Espagne). Cette "externalisation" par l'UE de sa politique d'asile et d'immigration⁵ peut avoir des conséquences dramatiques. Les événements de Ceuta et Melilla, à l'automne 2005, qui ont vu des migrants subsahariens tomber sous les balles de l'armée marocaine lors de leur tentatives de franchissement de la frontière espagnole, en sont un exemple parmi d'autres.

Avec les pays d'émigration, une coopération intéressée

C'est notamment en réponse à ces événements que deux conférences "euro-africaines" sur la migration et le développement, réunissant pour la première fois sur ces thèmes des représentants des gouvernements de pays de l'UE, du Maghreb et d'Afrique noire ont été organisées au cours de l'année 2006. On y a parlé de la mise en place d'un partenariat approfondi fondé sur le dialogue et la

4. UNHCR, communiqué de presse, 30 novembre 2006.

5. Sur l'externalisation de la politique migratoire de l'UE, voir les travaux du réseau Migreurop, www.migreurop.org

coopération, « *en vue de s'attaquer aux causes profondes de la migration* ». Force est cependant de constater que le cadre de cette coopération reste marqué par les impératifs de la partie européenne : il est prévu d'accentuer les efforts pour la signature d'accords de réadmission (permettant de renvoyer les indésirables) entre l'UE et les pays de départ des migrants et de renforcer la lutte contre l'immigration illégale. En contrepartie, « *on examinera com-*

ment les possibilités de migration légales peuvent être intégrées dans les politiques extérieures de l'UE, afin d'instaurer avec les pays tiers un partenariat équilibré adapté aux besoins spécifiques du marché du travail des États membres de l'UE »⁶. Une façon pour l'UE, après avoir organisé le verrouillage meurtrier des frontières et l'évitement des candidats à l'asile, de filtrer les entrées de migrants au seul prisme de ses besoins économiques. ■

6. Conseil de l'UE, conclusions de la Présidence, 14 et 15 décembre 2006.

La Bible des étrangers



**Membre de la
Communauté
Mission de France
Pierre, 55 ans,
est dans l'équipe
de partenaires de
Bretagne. Il est
formateur diocésain
et anime des groupes divers
de lecture de la Bible.**

par Pierre CHAMARD-BOIS

De quels étrangers parlons-nous ?

Un premier regard sur l'Ancien Testament fait apparaître deux conceptions de l'étranger quasiment opposées. L'étranger des "nations" est menaçant par sa puissance politique ou militaire. Il est dangereux de le côtoyer, car il est idolâtre : il risque de contaminer le peuple avec des pratiques ou des croyances contraires à la foi au Dieu d'Israël. En revanche, l'étranger résident, vivant habituellement sur la terre d'Israël, est considéré comme devant faire l'objet de tous les égards. Même si le terme est quelque peu anachronique, il existe bien

en Israël une possibilité d'assimilation citoyenne et religieuse, qu'il s'agisse de la circoncision, qui permet de participer à la Pâque (Ex 12, 48-49), ou de l'intégration au peuple à la seconde génération. Dieu se fait d'ailleurs le défenseur de l'étranger résident face à l'intransigeance nationaliste qui ne manque pas d'apparaître, particulièrement avant l'exil. La chose se complique même quand des étrangers païens sont considérés soit comme sauveurs – c'est le cas de Cyrus qui libéra les exilés à Babylone – soit, dans le cas de Ruth la Moabite, comme l'ancêtre de David.

Cependant on trouve aussi la trace d'une autre façon de voir les choses. Ainsi, certaines paroles mises dans la bouche de Dieu telles que « *Souviens-toi que tu fus émigré en terre d'Égypte* » ou encore « *Ce pays est à moi : vous n'êtes chez moi que des émigrés et des hôtes* » (Lévitique, 25, 23) laissent entendre que le rapport du peuple à ce qu'il considère comme sa terre, donnée par Dieu, n'est pas une simple prise de possession. L'épisode de la vigne de Naboth, dans le livre des Rois, illustre le fait que l'héritage que constitue la terre n'est pas à la disposition pure et simple de n'importe qui, fût-ce du roi.

Le Nouveau Testament reprend ces figures de l'étranger, soit pour les vider de leur structure séparatrice (« *Il n'y a plus ni Juif, ni Grec* » Ga 3, 28), soit pour en faire une figure du chrétien. C'est cette dernière approche que nous allons approfondir en nous laissant questionner par le chapitre 11 de l'épître aux Hébreux. Ce passage d'un livre dont on ne connaît pas l'auteur – peut-être un disciple de Paul – est caractéristique d'une relecture chrétienne du premier Testament. Tout le livre d'ailleurs est construit sur la reprise de ce qui apparaissait en germe avant la venue du Christ et qui a trouvé son dévoilement à travers lui et en lui. Je ne peux que recommander la lecture de l'ensemble de l'épître pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de le faire ; elle fera au moins vivre une expérience de dépaysement, caractéristique de ce que ressentent les étrangers qui arrivent dans un lieu et une culture qui ne sont pas ceux de leur naissance.

Notons enfin que nous vivons une époque qui favorise l'écoute et la compréhension de ce qu'on entend quand on affirme, par exemple, que le chrétien est, au fond, un étranger dans le monde où il vit. En temps de chrétienté, cette expérience se vivait plus au second degré, ou parfois même, était totalement obliérée.

La foi fait sortir de chez soi

Pour donner une vue d'ensemble de ce qui structure notre texte, on peut provisoirement énoncer ceci : il existe un réel invisible à nos yeux, mais dont nous pouvons percevoir des effets que la Bible s'attache à souligner, particulièrement à travers des figures (Abel, Abraham...) ; ce réel qui nous échappe est notre véritable "patrie" de sorte que, dans un monde attaché aux apparences, ceux qui fondent leur vie sur cette autre patrie apparaissent, partout où ils vivent, comme des étrangers.

Le chapitre débute par un verset qui propose une caractérisation de la foi et annonce ce qui va suivre : comment les anciens ont-ils été témoins de cette foi qui les fait aspirer à une autre patrie que celle qui les a vus naître.

« *La foi est le socle des choses que l'on espère, la démonstration des réalités invisibles. C'est en elle que les anciens ont reçu témoignage.* » He 11, 1. Pour comprendre cette "définition", il est prudent de renoncer à ce que nous pensons savoir de la foi. D'abord, le Christ n'est pas présenté explicitement ici, et nulle part dans la suite du chapitre, com-

me sujet de la foi. La foi n'est pas référée à son objet, mais comme un principe dont certains anciens sont particulièrement les témoins. D'autre part, des personnages seront cités (Abel, Hénoch, Noé...). Pour aucun d'eux, il n'est question de **leur** foi. Chacune des évocations commence par l'expression impersonnelle "par la foi".

Au verset 1, la foi est définie comme un fondement, un socle¹ qui est à la racine de l'espérance. Qu'est-ce qui fait que nous espérons ? Ce ne sont pas la frustration, ni des rêves, ni même le désir. C'est la foi, qui est présentée comme quelque chose qui transcende les individualités. C'est comme un principe originaire dont il sera proposé d'en lire les effets chez les humains à travers des figures du premier Testament. C'est le terme de foi qui est utilisé ici ; dans d'autres textes, d'autres mots tournent autour de la même réalité : la Vie, les semences du Verbe, l'agapê.

La foi est la démonstration des réalités invisibles. Une autre façon de dire pourrait être que la foi est ce qui, au milieu des humains, témoigne du fait qu'on ne peut rendre compte de toute la réali-

1. On trouve aussi dans les traductions les termes de garantie, manière de, qui en sont plutôt des euphémismes.

té en s'appuyant uniquement sur ce que nous percevons par nos sens et notre raison. Elle n'informe pas sur cet invisible, mais constitue pour notre raison (c'est une *démonstration*, comportant donc un caractère d'objectivité) l'indice d'un réel, inaccessible à notre perception mais pas sans effets. Les scientifiques d'aujourd'hui connaissent cette démarche, eux qui n'ont accès à la réalité invisible à nos yeux (les premiers moments de l'univers, les particules provisoirement dites élémentaires, etc.) qu'à travers des effets sur des instruments de mesure. Plus ils cherchent à atteindre le réel dans les réalités qu'ils observent, plus le mystère s'épaissit².

On peut opter pour une position qui considère qu'il n'y a pas "d'arrière monde", que le réel n'est autre chose que formé des réalités que nous percevons ou percevons un jour grâce à l'observation et à l'intelligence. Cette position permet d'assainir des conceptions du monde où on place le divin là où nous ne savons pas, juste au-delà de la définition de nos instruments d'observation matériels ou conceptuels. Mais il est une autre position qui inverse les choses : « *Celui qui s'approche de*

Dieu doit croire qu'il existe et qu'il récompense ceux qui le cherchent » (v. 6) Dieu n'est pas à chercher au-delà du big-bang ou des quarks, mais comme un réel proche qui répond quand on le sollicite.

À partir du v. 3, sont passées en revue des figures de l'histoire telle que la présente le premier Testament. À commencer par la création, à l'origine de cette histoire : « *Par la foi, nous comprenons que les mondes ont été organisés par la Parole de Dieu de sorte que le monde observable ne sort pas de ce qui est apparent.* » Les matérialistes mettent des lois là où les croyants évoqueront la Parole de Dieu comme plus originaire, c'est-à-dire comme ce qui échappe à la mise en loi (par exemple, c'est là que se situe la question de la liberté).

Nous ne détaillerons pas chaque figure évoquée dans les versets qui suivent. À chacune d'elle correspond une expérience : Abel ou comment ce qui est mort peut encore parler ; Hénoch ou comment quelque chose peut échapper à l'engloutissement de la mort ; Noé ou comment ce qui ne se voit pas encore juge les apparences ; Abraham ou comment on peut partir à l'aventure sur

2. Par exemple, les astrophysiciens sont à la recherche de 90 % de la masse de l'univers qui manque au rendez-vous de ce qui est observable. Il y a encore quelques dizaines d'années, on ne soupçonnait même pas qu'elle existât.

la foi d'un appel. « *Par la foi, il résida dans la terre de la promesse comme dans une terre étrangère [...] Il attendait en effet la cité munie de fondations dont Dieu est l'architecte et le constructeur.* » Au milieu du chapitre, une première récapitulation : « *Selon la foi, ils moururent tous, n'ayant pas reçu les promesses, mais après les avoir vues et saluées de loin et après s'être reconnus pour étrangers et voyageurs sur la terre.* »

La foi est donc ce principe qui fait que pour tout humain, il est possible de vivre dans l'attente, dans la recherche d'une "patrie" autre que celle qui est reçue à la naissance, cette dernière ne constituant qu'un point de départ. Le premier Testament le révèle en le réalisant.

Nulle part chez soi et partout chez Lui

« *C'est à une patrie meilleure qu'ils aspirent, c'est-à-dire une patrie céleste.* » Notons qu'il n'est pas ici question d'améliorer la patrie héritée, mais de fonder le sens de sa vie comme un cheminement vers une autre patrie. Précisons aussi que le caractère céleste de cette patrie ne signifie pas qu'il faille s'envoler vers une utopie nuageuse en quittant le

monde où nous vivons : *le Royaume des cieux est parmi vous...* Ce qui est en jeu est une autre manière d'habiter le monde et non de changer de monde ou le monde.

La suite du chapitre indique que ce qui se révèle sous cette manière de vivre comme étranger dans sa propre patrie, c'est la condition de fils (avec Isaac, Jacob, Joseph, Moïse), puis que, toujours dans la logique de la foi, les barrières tombent, la force de résistance est décuplée, la vie prise n'est pas perdue. « *Eux tous, ayant reçu témoignage à travers la foi, n'ont pas obtenu la promesse : Dieu, prévoyant pour nous mieux encore, ils ne devaient pas parvenir sans nous à l'accomplissement.* » (vv. 39-40)

Au chapitre 13, il est rappelé que « *nous n'avons pas ici de cité permanente, mais nous sommes à la recherche de la cité qui vient* » (He 13, 14) Quelle est donc cette cité ? Celle où la citoyenneté se confond avec l'amour fraternel et où l'hospitalité est de mise (He 13, 1-2). Non pas l'hospitalité de celui qui, chez lui, reçoit l'étranger. Mais l'hospitalité de l'étranger qui rencontre celui qui, quittant sa patrie, part à la recherche d'une autre patrie, qu'il ignore.

Le SDF Jésus est venu planter sa tente parmi nous. Il a témoigné qu'une autre patrie attendait tout homme et qu'il en était le premier résident. Ceux qui lui emboîtent le pas sont en marche vers elle, sans pour autant perdre le contact avec les résidents de ce monde, car cette patrie "céleste" n'est pas au-delà de l'horizon. Elle est accessible au cœur des réalités que nous vivons. Elle en est le réel socle, révélé par la foi. Cette posture chrétienne rapproche de ceux qui sont émigrés par nécessité. Mais les chrétiens ne sont pas des étrangers pour avoir quitté leur patrie, ils sont étrangers parce qu'ils ne sont pas

encore arrivés à celle où ils sont attendus. Ils sont en marche vers elle. Et comme les chemins qui y mènent en font partie, ils y sont en quelque sorte déjà.

Qu'elle soit nommée patrie céleste, Royaume des cieux, Jérusalem céleste, Corps du Christ, vie éternelle, peu importe. Ces noms ne sont jamais que des panneaux indicateurs des voies qui y mènent. Pour parcourir le chemin, il y faut la boussole des Écritures lues ensemble : un bagage somme toute léger quand il enflamme le cœur sur la route, à l'écoute bouleversante du Ressuscité. ■

Accueil des migrants, gage de catholicité



**Jean-Luc Brunin,
évêque d'Ajaccio,
est membre du
Conseil Pontifical
pour la pastorale
des Migrants et
des Personnes en
déplacement.**

par Mgr Jean-Luc BRUNIN

LA question des migrants n'est pas réservée à des spécialistes de la Pastorale des Migrants, ni même cantonnée à des groupes et communautés d'Église vivant dans des quartiers périphériques. La question des migrants est devenue celle de toute l'Église. Elle n'est plus la question des autres, elle est bien devenue notre question. Dans la plupart des communautés d'Église, nous sommes confrontés à la question de l'autre et de la différence. L'échange de nos visions du monde est désormais constitutive de la rencontre des autres et de notre "faire Église". C'est une aventure spirituelle à vivre par tous les chrétiens. Il y va de l'authenticité de notre foi chrétienne et de

la catholicité de nos communautés ecclésiales dans le contexte d'une société devenue plurielle.

De l'adaptation à l'altération

Dans nos divers lieux d'Église, nous sommes conduits à dépasser le stade de la globalisation et de l'assimilation. L'accueil et la rencontre de migrants sont source de questionnement et d'évolution pour nos communautés d'Église, que ce soit pour le Secours Catholique, en paroisse avec des communautés d'origine étrangère, dans les associations qui mettent des chrétiens en contact avec des sans-papiers, dans l'Enseignement Catholique ou l'Aumônerie de l'Enseignement Public, dans le Catéchuménat, le scoutisme ou en JOC. Autant de lieux où nous faisons l'expérience que l'accueil des migrants n'entraîne pas seulement une adaptation des lieux pastoraux pour qu'ils se fassent accueillants, mais où les pratiques ecclésiales et militantes subissent une véritable altération. Autrement dit, il s'agit souvent de revisiter nos façons de faire, de penser et de militer, de revoir nos façons de croire, de célébrer, d'accueillir et de rencontrer les autres. C'est ainsi que nous pouvons mesurer combien une pastorale de la santé peut être renouvelée lorsqu'elle concerne des

africains qui ont un autre rapport au corps et une autre conception de la santé. Le Secours Catholique modifie sa façon d'accueillir pour faire droit aux questions spécifiques des migrants en situation irrégulière. Nous pouvons parler d'altération aussi pour un service de catéchuménat obligé à « raconter plus que lire », à « rendre sa place à l'image », à « trouver des gestes plus adaptés », à « prier plus simplement », à « ne pas trop intellectualiser ». Dans le domaine de la liturgie encore, les rites chrétiens des funérailles doivent tenir compte des représentations de la vie et de la mort portées par certaines cultures africaines et asiatiques. Que dire aussi de la pastorale du mariage ou de l'éveil à la foi mis en œuvre dans des milieux culturels devenus hétérogènes ? En JOC, il faut chercher à articuler de façon nouvelle la relecture de la vie et de l'action avec des pratiques croyantes traditionnelles plus marquées chez des jeunes antillais ou des jeunes capverdiens.

Une longue histoire

Cela fait longtemps que l'Église offre une surface d'expression et de rencontre à des personnes et des groupes d'origines diverses, pour tisser une histoire promise à un avenir. Ce qui garan-

tit l'avenir, c'est la Promesse de Dieu accomplie en Jésus, à savoir le rassemblement de l'humanité entière dans une expérience commune de Salut. Et la perspective théologique et pastorale revêt aussi une pertinence sociale renouvelée dans des sociétés travaillées par la mondialisation.

L'Église a cherché à traduire le souci pastoral des migrants dans des services d'accompagnement spirituel, d'entraide et de soutien humanitaire. Elle l'a fait en fidélité avec la tradition biblique de l'hospitalité et surtout, avec l'expérience apostolique témoignant du Christ. Lorsqu'une communauté chrétienne se trouve en situation d'accueillir des migrants, elle est appelée à s'inscrire dans cette tradition de l'Église qui s'est enrichie par des siècles d'expériences d'hospitalité.

Trente-cinq années se sont écoulées depuis la promulgation du *Motu Proprio* du Pape Paul VI, *Pastoralis migratorum cura*. Devant les évolutions notables du phénomène des migrations internationales, il était nécessaire de préciser et d'actualiser les lignes de force d'une pastorale avec les migrants. C'est pourquoi l'instruction *Erga migrantes caritas Christi* offre des orientations intéressantes pour opérer, dans les communautés chrétiennes, une mise à jour de la pastorale de l'accueil et de l'accom-

pagnement des migrants. L'Instruction du "Conseil Pontifical pour les migrants et les personnes en déplacement" présente la réflexion de l'Église sur la question migratoire. À partir de ce document, nous essaierons de définir à la fois les axes fondamentaux déterminant les prises de parole et le rôle prophétique que les chrétiens sont appelés à tenir dans l'espace public, et en même temps, les exigences d'une pastorale de l'accueil des migrants.

Un regard original sur les migrations

Même si l'Église tient compte des analyses des phénomènes migratoires, même si elle respecte foncièrement le droit des États à légiférer et réglementer à propos des conditions d'entrée et de séjour des étrangers sur le territoire national, elle laisse obstinément éclairer son regard par la tradition biblique et, singulièrement, l'Évangile du Christ. Cela la conduit à produire un discours singulier et à initier des pratiques originales dans l'accueil des migrants. L'Instruction du Conseil Pontifical nous introduit à cette singularité chrétienne qui détermine à la fois notre regard sur les migrants et l'action de l'Église auprès d'eux, au sein des sociétés. L'engagement prophéti-

que de l'Église auprès des migrants doit se vivre dans l'esprit évoqué par l'encyclique du Pape Benoît XVI, *Deus caritas est* : « L'Église ne peut ni ne doit prendre en main la bataille politique pour édifier une société la plus juste possible. Elle ne peut ni ne doit se mettre à la place de l'État. Mais elle ne peut ni ne doit non plus rester à l'écart dans la lutte pour la justice. Elle doit s'insérer en elle par la voie de l'argumentation rationnelle et elle doit réveiller les forces spirituelles, sans lesquelles la justice, qui requiert aussi des renoncements, ne peut s'affirmer ni se développer »¹. Ceci dit, l'Église ne cesse d'encourager les chrétiens à s'investir dans l'action de solidarité et humanitaire, mais aussi de s'engager personnellement dans l'action politique dont elle souligne souvent le caractère noble.

Le droit d'émigrer, un droit naturel de l'homme

Les textes conciliaires et les instructions qui ont suivi pour définir une pastorale des migrants, nous

invitent à remettre la question des migrations dans la perspective des droits fondamentaux de la personne humaine, en particulier le droit d'émigrer lié au droit naturel de tout homme d'utiliser des biens matériels pour atteindre sa perfection d'une façon plus totale, en vue de réaliser sa noble vocation². Lorsqu'un État ne peut mettre à la disposition de ses citoyens les moyens de vivre dans la dignité et de répondre ainsi à leur vocation divine, l'Église reconnaît à l'homme le droit d'émigrer, de se choisir à l'étranger une nouvelle résidence et d'y rechercher des conditions de vie plus dignes³. Ce droit n'appartient pas seulement aux individus, mais aux familles. *Erga migrantes caritas Christi* le souligne : « Une grande attention est accordée, dans le cadre législatif comme dans la pratique administrative des différents pays, à l'unité de la famille et à la protection des mineurs, souvent mise à mal par les migrations »⁴. Il appartient à l'Église de faire reconnaître ce droit, voire de le réaffirmer avec force lorsqu'il est malmené dans la gestion législative et administrative des phénomènes migratoires.

1. BENOÎT XVI, Lettre encyclique *Deus caritas est*, décembre 2005, Libreria editrice Vaticana, n° 28.

2. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, *Gaudium et spes*, n° 3.

3. *idem*, n° 65 : « le droit personnel de migration étant sauf ».

4. CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PASTORALE DES MIGRANTS ET DES PERSONNES EN DEPLACEMENT, Instruction *Erga migrantes caritas Christi*, 14 mai 2004, n° 30.

Défataliser l'épreuve de la migration

S'il est une singularité du discours de l'Église catholique sur les questions migratoires, c'est l'approche positive du phénomène. Cela forme contraste avec les discours habituels, toujours prompts à n'aborder le phénomène migratoire que sous le seul aspect problématique et négatif. Il ne s'agit pas, pour les chrétiens, d'une position candide connotée de naïveté. Nous ne méconnaissons pas les traumatismes liés à l'expérience migratoire. Nous sommes témoins, hélas, du tragique vécu par des migrants sur le territoire national, dans des camps de réfugiés ou dans les naufrages à l'approche des côtes de nos pays riches. Ce sont souvent des personnes et des groupes humains marqués par la misère économique, l'exploitation, l'instabilité et les violences consécutives aux désordres politiques ou encore les conflits ethniques, qui quittent leur pays pour se lancer dans l'aventure migratoire. Celle-ci revêt parfois des formes tragiques qui appellent les chrétiens à la compassion et à la solidarité active dans la mesure où, comme l'écrit le Saint-Père : « [l'Église] ne

*collabore pas de façon marginale, mais elle agit comme sujet directement responsable, faisant ce qui correspond à sa nature. L'Église ne peut jamais se dispenser de l'exercice de la charité en tant qu'activité organisée des croyants... »*⁵. Mais pourquoi faudrait-il nous focaliser sur la seule dimension tragique de la mobilité humaine dans le contexte de mondialisation ?

L'expérience migratoire comme chance

Malgré d'indéniables situations dramatiques et douloureuses qui contredisent le droit naturel des hommes de vivre dans leur pays, l'Église entend assumer sa responsabilité pour élaborer une parole d'espérance et promouvoir une approche positive du phénomène migratoire en vue de la faire partager aux opinions publiques et aux responsables politiques. Cette positivité de la parole de l'Église sur le fait migratoire n'a pas pour fondement l'optimisme ni même une idéologie mondialiste, elle repose toute entière sur un regard de foi comme le souligne l'Instruction *Erga migrantes caritas Christi* : « L'Église a toujours contemplé dans

5. BENOÎT XVI, *Deux caritas est*, op. cit, n° 29.

les migrants l'image du Christ qui a dit : « J'étais un étranger et vous m'avez accueilli » (Mt 25, 35). Pour elle, leurs difficultés sont donc chez les croyants une provocation à la foi et à l'amour, invités qu'ils sont à porter remède aux maux découlant des migrations et à découvrir en elles le dessein de Dieu, même quand elles sont le fruit d'évidentes injustices »⁶.

La mobilité humaine est un donné de la mondialisation qui demande à être gérée de façon humaine et généreuse pour la transformer en chance. Il n'est pas fatal que les mouvements migratoires deviennent des tragédies humaines à cause des injustices générées par le péché. Pour cela, l'Église veut prendre sa part de responsabilité. Elle l'assume par l'annonce auprès des hommes de l'Évangile du Salut et l'appel à la conversion des cœurs. Elle l'assume aussi par la mise en œuvre d'une pastorale des migrants animée de la charité du Christ et qui soit vraiment prophétique. Par la manière de vivre l'accueil des migrants, de coopérer à leur insertion dans la société qui les accueille autant que dans les communautés de l'Église locale, les chrétiens par-

ticipent de la visibilité sacramentelle de l'œuvre de Dieu : « Sacrement d'unité, l'Église dépasse les barrières et les divisions idéologiques ou raciales »⁷. Les chrétiens doivent oser dire, même si ce discours risque de n'être pas immédiatement compris, qu'ils se reconnaissent la responsabilité, au nom de leur foi au Christ, de transformer l'épreuve de la migration en une chance à saisir pour garantir un avenir harmonieux à la communauté internationale. Si l'Église prend la parole sur les questions migratoires, elle est pleinement dans son rôle. Elle le fait, non pour faire la leçon aux responsables politiques, mais pour témoigner de ce dont l'Évangile est porteur comme Bonne Nouvelle en ce domaine, et pour faire valoir sa longue expérience de l'accueil des migrants. C'est la manière pour l'Église de collaborer activement à la réalisation du dessein de Dieu qui veut sauver tous les hommes et les rassembler dans une unique famille humaine. C'est aussi pour les chrétiens, la participation active à la mise en œuvre de la catholicité de leur Église à laquelle le Seigneur l'appelle constamment. ■

6. *ibid.*, n° 12.

7. *idem.*, n° 34.

Mon père était un Araméen errant... (Dt 26,5)

Dans la logique du concile Vatican II, fut créé par Paul VI le Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement. Chaque fois que l'évêque de la Mission de France et son conseil sont allés à Rome pour rendre compte de la vie et de la recherche de la Communauté, le Cardinal responsable de ce Conseil a réuni l'ensemble de son équipe et, chaque fois, l'échange fut un temps fort de cette visite. Nous avons senti alors à quel point ce Conseil était une fenêtre ouverte sur le monde et combien son regard, à partir des pauvres de la planète : réfugiés, émigrés, saisonniers, navigants, sans domicile fixe, etc., était un regard évangélique qui donnait une image de notre monde autre que celle qui domine habituellement les discours d'en haut. En même temps qu'il a mis le Conseil pour le dialogue avec les religions sous la tutelle du Conseil pontifical pour la Culture, Benoît XVI a pris l'initiative de transférer ce Conseil sous la responsabilité de Justice et Paix. On peut le comprendre étant donné la préoccupation commune des deux Conseils, mais ce serait bien regrettable si la voix spécifique de ce Conseil n'était plus entendue comme telle... C'est pourquoi nous avons choisi de faire écho au message de Jean Paul II (2 février 2001) lors de la 87^e Journée mondiale des Migrants.

**Présenté
par
Jean-Marie Ploux**

1 (...) De multiples éléments interviennent dans le phénomène complexe de la mondialisation : la tendance à favoriser l'unité juridique et politique de la famille humaine, la croissance notable des échanges culturels, l'interdépendance surtout économique des États, la libéralisation du commerce et surtout des capitaux, la multiplication des entreprises multinationales, le déséquilibre entre pays riches et pays pauvres, le développement des moyens de communication et de transport.

2 La conjonction de ces éléments provoque un mouvement de masses d'une zone à l'autre de la planète. Bien qu'avec des modalités et des mesures différentes, la mobilité est ainsi devenue une caractéristique générale de l'humanité, qui touche directement beaucoup de personnes et qui en atteint d'autres par contrecoup. L'ampleur et la complexité de ce phénomène invitent à une analyse approfondie des changements structurels intervenus, tels que la mondialisation de l'économie et de la vie sociale. La confluence de races, de civilisations et de cultures au sein de mêmes organisations juridiques et sociales pose un problème urgent de convivialité. Les frontières tendent à disparaître, les distances diminuent, les événements ont des répercussions jusque dans les régions les plus lointaines.

Nous assistons à une mutation profonde des manières de penser et de vivre, qui, en plus des côtés positifs, ne peuvent pas ne pas avoir des résultats ambigus. Le sens du provisoire invite, par exem-

ple, à préférer les aspects de nouveauté, au préjudice parfois de la stabilité et d'une claire hiérarchie des valeurs ; mais en même temps l'esprit devient plus curieux et plus disponible, plus sensible et plus prêt au dialogue. Ce climat peut porter l'homme à approfondir ses convictions, mais aussi à tomber dans un relativisme facile. La mobilité comporte toujours un déracinement de son environnement originaire, qui se traduit souvent par l'expérience d'une solitude accentuée, avec le risque de se fondre dans l'anonymat. Ces situations peuvent amener au rejet du contexte nouveau, mais aussi à son acceptation sans discernement, en négation de l'expérience précédente. On en vient parfois à une adaptation passive, qui sera facilement la source d'une aliénation culturelle et sociale. Les déplacements humains comportent de multiples possibilités d'ouverture, de rencontre, de rassemblement, mais on ne peut ignorer qu'ils suscitent aussi des manifestations de refus, individuel ou collectif, qui sont le fruit de mentalités fermées, comme on en rencontre dans les sociétés travaillées par les déséquilibres et les peurs.

3 Dans son action pastorale, l'Église cherche à rester constamment présente à ces graves problèmes. L'annonce de l'Évangile a pour but le salut intégral de l'homme, sa libération authentique et effective, ce qui suppose qu'il parvienne à des conditions de vie conformes à sa dignité. La connaissance de l'homme, que l'Église a acquise dans le Christ, la pousse à proclamer les droits humains fondamentaux et à faire entendre sa voix

quand on les foule aux pieds. C'est pour cela qu'elle ne cesse d'affirmer et de défendre la dignité de la personne, et de mettre en lumière les droits inaliénables qui en découlent. Ce sont, en particulier, le droit d'avoir une patrie, de demeurer librement dans son pays, de vivre en famille, de disposer des biens nécessaires pour une vie digne, de conserver et de développer son patrimoine ethnique, culturel et linguistique, de professer publiquement sa religion, d'être reconnu et traité en toutes circonstances conformément à sa dignité d'être humain. Ces droits trouvent une application concrète dans le concept de bien commun universel.

Celui-ci englobe toute la famille des peuples, au-dessus de tout égoïsme nationaliste. C'est dans ce contexte qu'il faut considérer le droit à émigrer. L'Église reconnaît ce droit à tout homme, sous son double aspect : possibilité de sortir de son pays et possibilité d'entrer dans un autre pays à la recherche de meilleures conditions de vie. Il est vrai que l'exercice d'un tel droit est à réglementer, car son application incontrôlée pourrait être dangereuse et préjudiciable au bien commun des communautés qui accueillent les migrants. Face à la multiplicité des intérêts qui se juxtaposent aux lois des divers pays, il faut des normes internationales aptes à régler les droits de chacun, de manière à empêcher les décisions unilatérales qui seraient dommageables aux plus faibles.

Ainsi, dans le message de la Journée des Migrants de 1993, j'ai rappelé que, s'il est vrai que les pays les plus développés ne sont pas toujours en mesure d'absorber tous ceux qui veulent immigrer, il faut cependant reconnaître que le critère pour déterminer la

limite du supportable ne peut être simplement la défense de son propre bien-être, en oubliant les besoins réels de ceux qui sont contraints de façon dramatique à demander l'hospitalité.

6 L'histoire montre que, là où on a accompagné les fidèles catholiques lors de leur transplantation dans d'autres pays, non seulement ils ont conservé la foi, mais ils ont trouvé un terrain fertile pour l'approfondir, la personnaliser, et pour en témoigner par leur vie. Au cours des siècles, les migrations ont constitué un véhicule constant de l'annonce du message chrétien dans des régions entières. Aujourd'hui, le contexte des migrations change radicalement : d'un côté, le flux de migrants catholiques diminue, mais par ailleurs celui des migrants non chrétiens qui vont s'établir dans des pays à majorité catholique augmente.

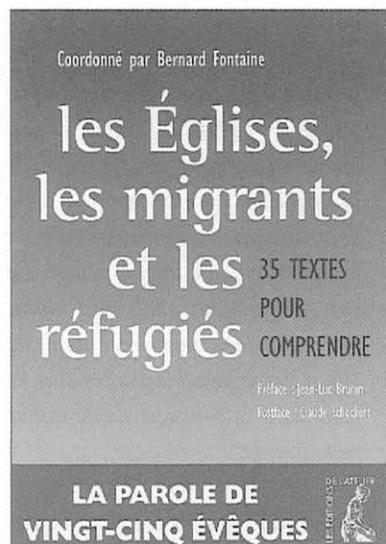
Dans l'encyclique *Redemptoris missio*, j'ai rappelé la mission de l'Église en ce qui concerne les migrants non chrétiens, et j'ai souligné le fait qu'ils créent par leur présence de nouvelles occasions de contact et d'échanges culturels qui incitent la communauté chrétienne à l'accueil, au dialogue, à l'aide et à la fraternité. Cela suppose une plus vive prise de conscience de l'importance de la doctrine catholique sur les religions non chrétiennes (cf. déclaration *Nostra ætate*), de manière à pouvoir entretenir un dialogue inter-religieux attentif, constant et respectueux, qui apporte une connaissance et un enrichissement réciproques. "À la lumière de l'économie du salut – écrivais-je dans l'encyclique *Redemptoris missio* déjà citée –, l'Église estime qu'il n'y a pas contradiction

entre l'annonce du Christ et le dialogue inter-religieux, mais elle sent la nécessité de les coordonner dans le cadre de sa mission *ad gentes*. En effet, il faut que ces deux éléments demeurent intimement liés et en même temps distincts, et c'est pourquoi on ne doit ni les confondre, ni les exploiter, ni les tenir pour équivalents comme s'ils étaient interchangeables" (n. 55).

8 L'annonce de l'évangile de la charité au monde vaste et diversifié des migrants impose aujourd'hui d'accorder une attention particulière au domaine de la culture. Pour beaucoup d'entre eux, se rendre dans des pays étrangers signifie découvrir des façons de vivre et de penser qui leur sont étrangères et qui entraînent des réactions diverses. Les villes et les pays ressemblent de plus en plus à des communautés multi-ethniques et multiculturelles. C'est là un grand défi, également pour les chrétiens. Une lecture sereine de cette nouvelle situation met en lumière de nombreuses valeurs, qui méritent d'être grandement appréciées. Le Saint-Esprit n'est pas conditionné par des ethnies ou des cultures, il éclaire et inspire les hommes selon des voies multiples et mystérieuses. Par des chemins différents, il les rapproche tous du salut, de Jésus, Verbe incarné qui est "la réalisation de l'aspiration de toutes les religions du monde et, par cela même, il en est l'aboutissement unique et définitif" (Lettre apost. Tertio millennio adveniente, n. 6).

Les Églises, les migrants et les réfugiés :

35 textes pour comprendre



Coordonné par **Bernard Fontaine**
Éditions de l'atelier, 2006, 125 pages, 15 €.

U n peu partout dans le monde, des gouvernements prennent des décisions pour lutter contre les migrations de personnes venant des pays du Sud : contrôle des déplacements des Mexicains aux États-Unis ; reflux des migrants Africains en Espagne et en Italie ; loi sur "l'immigration choisie" en France... Les Églises chrétiennes, les services et mouvements en lien avec ces personnes et ces

familles ont très vivement réagi à l'annonce de ces projets et de ces textes de loi. Réalisé à l'initiative du Service National de la Pastorale des Migrants et des Personnes Itinérantes (ancien Service National de la Pastorale des Migrants et des Gens du Voyage), cet ouvrage rassemble trente-cinq textes rédigés par des Églises chrétiennes de pays différents, pour signifier leurs questions et leurs réserves face aux nouvelles

législations des États à l'égard des populations immigrées ou exilées. L'accueil de l'autre constitue un enjeu à la fois d'ordre humain et d'ordre théologique.

Cet ouvrage, en regroupant 35 prises de position, déclarations officielles, messages pontificaux ou épiscopaux, offre un large éventail de la doctrine sociale de l'Église concernant les questions liées à l'immigration. Les vies des hommes et des femmes de la migration sont perçues et expérimentées comme une richesse, et cela, l'Église fut l'une des seules voix à le proclamer haut et fort. Aujourd'hui, d'autres voix se lèvent pour reconnaître cette richesse, telle celle des Nations Unies par la bouche de son Secrétaire général :

« Les avantages liés à la migration – tant pour les migrants que pour les sociétés dont ils deviennent

membres – ne sont pas aussi bien compris qu'ils devraient l'être. Les migrations suscitent bien sûr des débats passionnés [...] Toutefois, c'est grâce à l'engagement constructif et au débat que l'on résoudra bon nombre des problèmes que posent les migrations. Il en résultera une connaissance accrue des avantages et des possibilités considérables qu'offrent les migrations. » (Migrations internationales et développement, rapport du Secrétaire général, 60^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, A/60/861, 2006, pages 5-6).

L'ouvrage s'ouvre par une préface de Mgr Jean-Luc Brunin, Évêque d'Ajaccio, membre du Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en déplacement, membre du Conseil Permanent de la Conférence des Évêques Catholiques de France.

Mgr Brunin nous rappelle que les prises de parole de l'Église sur l'immigration sont des paroles en fidélité à l'Évangile. Le cadre de ces paroles n'est pas celui du législateur, mais celui de sa propre expérience de l'accueil des migrants au sein des communautés. La parole de l'Église sur les migrations doit rester une Bonne nouvelle :

« Au lieu de nous focaliser sur la dimension tragique de la mobilité humaine, la fidélité à l'Évangile nous appelle à transformer l'épreuve de la migration en une chance à saisir pour garantir un avenir harmonieux à la communauté internationale. Ce service de l'Église, que nous pouvons mesurer à la lecture de ce livre, est loin d'être négligeable pour éveiller les hommes à la promesse du Royaume de la fraternité universelle. » p. 10

L'ensemble des 35 textes présentés ont été regroupés en 4 grandes

parties. La première est centrée sur les textes mettant en lumière le défi que représente l'immigration dans le contexte de la mondialisation. Parmi ces textes, on peut y retrouver un message de Benoît XVI ; un message du président de la Conférence épiscopale du Mexique qui rappelle que « *la pauvreté dans le monde et le chômage sont à l'origine de l'immigration forcée* » ; un texte sur l'expérience de la petite Église d'Algérie qui nous rappelle que « *Dans l'Évangile, le prochain n'est pas celui qui choisit, mais celui qui nous arrive* » (Mgr Claude Rault, évêque de Laghouat, Algérie).

Dans la deuxième partie, nous retrouvons différents textes, messages, homélies, déclarations venant des quatre coins du monde, prononcés à l'occasion de la Journée Mondiale du Migrant et du Réfugié à l'initiative de l'Église Catholique.

La troisième partie considère ce qu'on appelle « les nouvelles frontières ». Il existe de nombreuses frontières, pas seulement des frontières physiques, mais aussi celles du regard, du cœur, de la loi, etc.

Dans la quatrième et dernière partie, sont regroupés des textes concernant les lois relatives à l'immigration et à l'intégration. On peut, bien sûr, y retrouver celle des 80 organismes et mouvements chrétiens, mais aussi celles de différents évêques, comme Mgrs Pontier, Barbarin, Brunin, ainsi que la position du Conseil des Églises Chrétiennes de France.

Sœur Geneviève Medevielle, spécialiste d'éthique, s'est attelée à la fin de l'ouvrage à relire tous ces textes et à nous dire : « *Pourquoi et au nom de qui les Églises chrétiennes prennent-elles position dans ce débat ?* » Son analyse montre

combien ce que l'on croit être de la naïveté ou des bons sentiments est en fait enraciné dans l'Évangile et éclairé par l'enseignement social de l'Église. Loin d'être le résultat de doux rêveurs, la position des Églises sur les questions migratoires est le fruit d'une réflexion profonde, guidée par des principes éthiques reconnus au cœur de la doctrine sociale de l'Église, telles que la destination universelle des biens de la terre, l'égalité de dignité de toute personne humaine, etc.

Pour conclure, on peut dire que cet ouvrage fait référence pour toute personne qui veut dépasser les passions et entreprendre une réflexion sérieuse selon les principes éthiques de la doctrine sociale de l'Église. Ces principes et cette réflexion sont nourris par l'expérience de l'accueil du frère, de la sœur, venus d'ailleurs et cela à la



lumière de l'Évangile, Bonne Nouvelle pour les hommes et les femmes d'aujourd'hui. Mgr Claude Schockert, évêque de Belfort-Montbéliard, et responsabilité de la Pastorale des Migrants, conclut sa postface en rappelant que la parole de l'Église émane d'une même préoccupation et de convictions fortes, que l'immigration est un défi éthique dans le contexte de la

mondialisation et un défi pour nos Églises. Finalement, nous dit-il :
« Chacun de nous participe à cette mission de présence, d'écoute, de compréhension sur des chemins et des responsabilités diverses, tous unis dans le même Esprit. Cela prend du temps, le temps de l'histoire partagée, [...] le temps de la rencontre et de la découverte. C'est dans cette proximité vécue avec les plus faibles

de nos frères, dans cet amour des autres qui garde et respecte la diversité des personnes et des situations, que se révélera le message d'amour de Dieu. »

Stéphane Joulain

(Missionnaire d'Afrique),
membre de l'équipe du
Service national de la
Pastorale des migrants



Immigration ou échange de qualifications ?

Par Jacques Tiersonnier

QUAND on arrive de Madagascar, où la plupart des habitants sont soumis depuis quelques années à de sévères pénuries, on est surpris de constater ici, en France, une abondance qui semble à la portée de tous. Quoi d'étonnant alors que tant de solliciteurs affluent, rêvant d'accéder à la prospérité par solidarité. Hélas ! Comment serait-il possible d'assurer un accueil raisonnable, offrant des conditions normales de logement et de travail à ceux qui se pressent aux portes d'un pays déjà saturé, tandis que le leur n'est pas encore assez peuplé et mis en valeur ? Peut-on également ignorer la tactique de ceux qui misent sur le nouveau prolétariat que représentent les déracinés, dans la perspective de compromettre l'équilibre national basé sur les valeurs et la culture qui ont fait leurs preuves en Europe ?

Ceux qui voudraient vraiment rester, surtout s'ils sont jeunes, doivent solliciter la naturalisation et s'y préparer par une étude sérieuse de la langue et de l'histoire du pays d'accueil, accepter la loi française et se soumettre à ses règles.¹ Par égard pour leur religion, majoritairement l'Islam, la création de lieux de culte peut être autorisée, mais sans participation de l'État, qui est laïc, et avec la garantie de ne pas créer un foyer de résistance au principe d'une laïcité sereine, conforme à la loi française.

1. Cf. G. Hourdin, "Trop d'étrangers en France ?", *La Vie* juin 1991.

Jacques Tiersonnier, jésuite, à Madagascar depuis 1936, a profité d'un séjour en France pour livrer ses réflexions sur le phénomène migratoire à partir de sa longue expérience et de son engagement quotidien.*

* Voir son témoignage pour "un vrai développement" dans *La Lettre aux Communautés* n° 209, juillet-août 2001.

.../...

Par ailleurs, comment se fait-il qu'au moment où sévit le chômage, tant de Français préfèrent vivre d'allocations plutôt que d'un travail même modeste et que nombre d'étrangers sont recrutés avant les autres, parce que payés moins cher ? Quant aux métiers manuels, désertés par les nationaux, ils sont à présent comme le "monopole" des gens venus d'ailleurs qui, plus ou moins dépayés, s'efforcent de vivre en ghetto sans véritable sympathie pour le pays qui les a reçus.

Au-delà du dépannage

C'est donc face à cet énorme problème que l'appel évangélique à l'amour du prochain doit s'orienter vers une recherche lucide de solutions réalistes, sans hésiter à motiver les responsables jusqu'au plus haut niveau.

Dans la mégapole d'Antananarivo, que d'appels se font entendre pour dépannages matériels. Lorsque la requête se fait violente, appuyée sur l'exemple évangélique du Bon Samaritain, il m'arrive de répondre : « *Le Bon Samaritain n'a dépanné qu'un individu. Ici, c'est une foule, le dépannage individuel ne suffit pas : il faut agir plus haut.* » Et, de fait, les initiatives se multiplient : ce sont des missionnaires, hommes et femmes, qui, avec des laïcs du pays et d'ailleurs, ont ouvert la voie en créant des centres de formation et d'hébergement orientés vers la valorisation professionnelle et morale, nécessaire pour la mise en valeur d'étendues encore trop peu peuplées. Qu'on songe aux actions menées par les Pères Pedro Opeka, Henri de Laulanié, les frères Jacques Tronchon, Michel Hubert et tant d'autres, dont l'écho a franchi les mers.

Le délégué général de la Fondation Abbé Pierre m'écrivait à ce sujet : « *Mieux vaut participer au développement des pays pauvres plutôt que de laisser les pauvres en situation d'errance internationale, à la recherche d'une subsistance toujours précaire. Aussi la Fondation a-t-elle réalisé avec des immigrés maliens une action de développement de leurs villages d'origine.* »

Se qualifier pour servir son pays

.../...

Ne serait-il pas possible d'adopter l'esprit de ces actions tant pour le bien du pays saturé que pour celui des espaces vides qui manquent de cerveaux et de bras ? Des regroupements seraient à organiser ici en France, par affinités linguistiques et culturelles, en des centres d'accueil clairement définis comme lieux de passage où seraient assurés enseignement et formation technique de qualité, orientés vers un retour au service de leur pays d'origine. L'idéal serait d'ailleurs que certains de leurs moniteurs accompagnent ce retour pour faciliter l'efficacité d'insertion². Et, bien entendu, la responsabilité d'un encadrement stable incomberait tout naturellement aux nationaux valorisés par les études et l'expérience acquise au loin, rentrant pour assurer la réussite de leur patrie, où sommeillent souvent tant de possibilités inexploitées. C'est la cas de Madagascar, dont les ressources humaines ne le cèdent pas à celles de la nature avec sa gamme de sols, de climats, de relief, sous un soleil toujours généreux et des pluies presque partout suffisantes.

Assurément, toute réalisation suppose de sérieux investissements, pas plus lourds, à vrai dire, que le financement des nombreuses formes d'assistance aux effets parfois discutables. De plus, une action de ce genre devrait susciter en contrepartie, chez les Français, un mouvement d'idées et d'actions contre un certain dédain des travaux manuels, et la fierté de ne plus dépendre si souvent d'allocations RMI ou de chômage prolongé. Et pourquoi ne pas envisager une forme de service civique au bénéfice des agglomérations urbaines et autres ? Les jeunes de tous les milieux retrouveraient ainsi les avantages d'un brassage social salutaire et d'une saine pratique de la discipline. Tout dépendra, bien sûr, de la qualité des formateurs : belles perspectives pour un idéal civique de générosité, en même temps qu'ouverture nouvelle pour des emplois de jeunes. ■

2. Voir, par exemple, l'action d'*Ateliers sans Frontières* (*La Croix*, 9 janvier 2007, p.12).

Livres reçus à la Rédaction

de la Lettre aux Communautés

(Juillet 2006 à décembre 2006)

Françoise FAUCONNET-BUZELIN	<i>Aux Sources des Missions Étrangères Pierre Lambert de la Motte</i>	Perrin, 2006
Sous la direction de André GREEN	<i>Unité et diversité des pratiques du psychanalyste</i>	Presses Universitaires de France, 2006
Céline BÉRAUD	<i>Le métier de prêtre</i>	Les Éditions de l'Atelier, 2006
Publié à l'initiative d'INYGO Réseau jeunesse Ignatien International	<i>Amis dans le Seigneur avec Ignace de Loyola, François Xavier et Pierre Favre</i>	Éditions Fidélité, 2006
Mgr Joseph DORÉ	<i>La grâce de vivre en chrétien</i>	Éditions Mame, 2006
Bernard XIBAUT	<i>Joseph Doré. La responsabilité d'un évêque</i>	Éditions Mame, 2006
Sous la direction de Mgr Joseph DORÉ	<i>L'Église aux carrefours... des pauvretés humaines (t. I) des réalités sociales et politiques (t. II) des champs culturels (t. III) des chemins religieux (t. IV)</i>	aux Presses de l'Ami Hebdo, Strasbourg, 2006

Legs : Le don de la vie... en héritage

La Mission de France est habilitée à recevoir des dons, donations, legs et assurances vie.

Pour que continue la présence d'Église qu'assure la Communauté Mission de France dans le monde d'aujourd'hui, vous pouvez léguer tout ou partie de vos biens, étant respectés les droits des héritiers réservataires.

Association diocésaine, la Mission de France est exonérée de tous droits de mutation, que ce soit au titre d'une succession ou d'une donation.

Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à contacter l'économiste
de la Communauté Mission de France,
Père Claude Fiori au 01 43 24 79 58

